

**Organisation of African,  
Caribbean and Pacific  
States (OACPS)**



**Organisation des États  
d'Afrique, des Caraïbes et  
du Pacifique (OEACP)**

**RÉFÉRENCE ACP/81/012/24**  
Départ. MFDP [MR/gn]

**Bruxelles, le 29 février 2024**

**MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP DE BASE  
FINANCÉS SUR LES RESSOURCES DU 11<sup>E</sup> FED**

**(Édition de décembre 2023)**

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
<b>1. Développement humain et social</b>			
<p>Convention n° ACP/FED/2019/038-843 - Programme ACP pour le renforcement des systèmes sanitaires en vue d'une couverture sanitaire universelle, signée le 29 avril 2019 pour un montant de 150 millions d'euros. L'avenant n° 1 à cette convention de financement a permis de porter ce montant à 175 millions d'euros. Le programme est en cours de mise en œuvre sur une période de 84 mois, hors phase de clôture d'une période fixe de 24 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Gestion directe - subventions - attribution directe à la CARPHA</p> <p>Gestion indirecte avec l'OMS, l'UNOPS, la CUA et le SPC</p>	<p>L'objectif global de ce programme est de contribuer aux efforts des États ACP destinés à mettre en place la couverture sanitaire universelle (ODD 3.8). Les résultats et l'objectif spécifique du programme sont comme suit : systèmes sanitaires renforcés et résilients ; et fonctions réglementaires et d'appui renforcés pour les organes internationaux, régionaux et sous régionaux.</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Résultat 1 (appui à la gouvernance/planification stratégique) ;</b></li> <li>• <b>Résultat 2 (accès aux médicaments, aux vaccins et aux produits sanitaires) ;</b></li> <li>• <b>Résultat 3 (capacités renforcées du personnel sanitaire) ;</b></li> <li>• <b>Résultat 4 (politique de financement de la santé élaborée et appuyée) ;</b></li> <li>• <b>Résultat 5 (systèmes de gestion des informations sanitaires mis en place) ;</b></li> <li>• <b>Résultat 6 (prestation de services renforcée).</b></li> </ul>	<p>Le programme est en cours et devrait prendre fin le 30 avril 2025.</p> <p>Parmi les principales activités en cours figure notamment un programme pilote sur la cartographie des ressources (REMAP) pour la lutte contre la pandémie de COVID-19, lancé au Tchad, au Niger et au Sénégal.</p> <p>Pays ACP bénéficiaires :</p> <p>Tous les États membres de l'OEACP bénéficient d'une assistance à travers les bureaux régionaux de l'OMS.</p> <p><i>Pour de plus amples informations, contacter le Département des questions politiques et du développement humain (QPDH).</i></p>
<b>1.3 Contribuer à l'amélioration de l'accès et de la qualité en matière d'enseignement de base dans les pays ACP</b>			
<p>Convention de financement ACP/FED/2019/041-616 : Contribution du FED au partenariat mondial pour l'éducation (GPE) pour un montant de 120 millions d'euros, signée le 16 octobre 2019 et est en cours de mise en œuvre sur une période de 60 mois, hors phase de clôture d'une période fixe de 24 mois.</p> <p>Le montant total du GPE s'élève à 2,2 milliards d'euros, cofinancé par 13 donateurs, y compris l'enveloppe intra-ACP du FED.</p>	<p>L'objectif général du programme est de mobiliser des efforts au niveau mondial et national pour offrir une éducation et un apprentissage de qualité à tous à travers un partenariat inclusif, avec un accent particulier sur les systèmes éducatifs efficaces et le financement de l'éducation de base.</p> <p>Ses objectifs spécifiques sont comme suit : 1. Résultats d'apprentissage améliorés et plus équitables à travers un enseignement et un apprentissage de qualité ; 2. Amélioration de l'équité, de l'égalité homme-femme et de l'inclusion en faveur de tous dans un cycle complet d'enseignement de</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'accès à l'enseignement de base est amélioré pour les groupes vulnérables et les enfants, notamment ceux vivant dans des pays à revenu faible et les environnements affectés par une crise;</li> <li>• Les résultats de l'apprentissage sont améliorés dans l'enseignement de base, en particulier pour les enfants vivant dans des pays à revenu faible et les environnements affectés par une crise ;</li> </ul>	<p><b>Le programme est en cours, et devrait prendre fin le 17 octobre 2024.</b></p> <p><b>Pays bénéficiaires :</b></p> <p><b>Afrique :</b> Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Comores, République démocratique du Congo, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigeria, Rwanda, São Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan,</p>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
<p><b>Modalités de mise en œuvre</b> : Gestion indirecte avec une organisation internationale :</p> <p>Le programme est en cours de mise en œuvre en collaboration avec le Groupe de la Banque mondiale, en tant que mandataire du GPE, qui ne jouit pas d'une personnalité juridique.</p>	<p>qualité ciblant les plus démunis et les plus marginalisés, notamment en termes d'égalité homme-femme, d'incapacité, d'ethnicité et de conflit ou de fragilité ; 3. Fourniture de services éducatifs équitables et de qualité par des systèmes d'éducation efficaces et efficients.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les systèmes d'enseignement sont résilients avec un renforcement des capacités de planification et de gestion du secteur, et permettent d'offrir une formation continue dans les environnements fragiles et affectés par une crise.</li> </ul> <p>Appui efficace des subventions du GPE à l'amélioration des résultats en matière d'équité et d'apprentissage.</p>	<p>Tanzanie, Togo, Ouganda, Zambie, Zimbabwe.  <b>Caraïbes</b> : Dominique, Grenade, Guyana, Haïti, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines.  <b>Pacifique</b> : Papouasie-Nouvelle-Guinée, Timor-Leste, États fédérés de Micronésie (FSM), Kiribati, Îles Marshall, Samoa, Îles Salomon, Tonga, Tuvalu, Vanuatu</p> <p><i>Pour de plus amples informations, contacter le Département des questions politiques et du développement humain</i></p>
<p><b>1.4 Contribuer à l'amélioration de l'enseignement supérieur dans les pays ACP</b></p>			
<p><u><a href="#">Programme Erasmus+</a></u>, signé en juillet 2015 à travers un échange épistolaire entre le Groupe ACP (Président du Comité des ambassadeurs) et la DEVCO approuvant le financement proposé, soit un budget total de 85 millions d'euros pour une période de cinq ans.</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Gestion directe - 5 appels à propositions publiés par l'Agence exécutive « Éducation, Audiovisuel et Culture (EACEA) ».</p>	<p>L'objectif général du programme est de promouvoir les contacts entre personnes, la sensibilisation et la compréhension interculturelles, développer les capacités et contribuer à la modernisation de l'enseignement supérieur dans les pays ACP, avec un accent particulier sur les pays les moins avancés et les groupes défavorisés.</p> <p>Objectif spécifique 1 (mobilité des crédits et des diplômés) : renforcer les compétences et les aptitudes étudiants et du personnel enseignant ainsi que l'employabilité des diplômés ;</p> <p>Objectif spécifique 2 (renforcement des capacités) : appuyer la modernisation, l'accessibilité et l'internationalisation de l'enseignement supérieur dans les pays ACP.</p>	<p>Les pays ACP bénéficient d'un appui pour remédier aux défis auxquels sont confrontés leurs institutions et systèmes d'enseignement supérieur, notamment en ce qui concerne la qualité, la pertinence, l'égalité d'accès, la planification, la prestation de l'enseignement, la gestion, la gouvernance et l'internationalisation à travers une palette d'actions ciblant les individus, les institutions et les systèmes d'enseignement.</p>	<p><b>Le programme est arrivé à son terme en décembre 2023.</b></p> <p>Le montant de 85 millions d'euros ainsi que celui des 22 millions supplémentaires ont été contractés dans leur intégralité. La période de mise en œuvre du programme se poursuivra au cours des trois prochaines années jusqu'à ce que tous les étudiants terminent leurs études/programmes d'études.</p> <p><a href="http://eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus/jointmasterdegrees/">http://eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus/jointmasterdegrees/</a></p> <p><b>Pays bénéficiaires :</b></p> <p><i>Pour de plus amples informations, contacter le Département des questions politiques et du développement humain (QPDH).</i></p>
<p><u><a href="#">Convention de financement ACP/FED/038-650 – vers une industrie culturelle viable (ACP-EU Culture</a></u> a été signée le 31 janvier 2018 pour un montant de 40 millions d'euros. Le programme est en cours de mise en</p>	<p>Le principal objectif du programme est d'appuyer la contribution des industries culturelles au développement socio-économique des pays ACP.</p>	<p>Résultats attendus :</p>	<p>Le programme est en cours, et devrait prendre fin le 1<sup>er</sup> février 2026. <a href="http://www.acp-ue-culture.eu">www.acp-ue-culture.eu</a></p>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
<p>œuvre sur une période de 96 mois, y compris la phase de clôture d'une période de 24 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre</p> <p>Le programme est en cours de mise en œuvre à travers une gestion indirecte avec le Secrétariat ACP en qu'autorité contractante.</p>	<p>Les objectifs spécifiques visent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accroître les retombées économiques des secteurs créatifs ;</li> <li>- Créer des emplois liés au secteur culturel ;</li> </ul> <p>Accroître l'accès à la culture et contribuer à une meilleure reconnaissance des artistes ainsi que des biens et services culturels.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fourniture de biens et services culturels en quantité et en qualité ;</li> <li>• Amélioration de l'accès aux marchés et accroissement de la valeur ;</li> <li>• Promotion du financement et de l'innovation.</li> </ul>	<p>i) Les tâches ci-après ont été menées au cours de la période considérée : poursuite de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un système opérationnel et intégré de suivi des contrats d'appui à la coproduction et appui aux secteurs culturels et créatifs ACP en vue du renforcement et de l'amélioration du système de suivi des projets bénéficiant d'un appui.</p> <p>ii) Élaboration de fiches techniques complètes sur chacun des projets financés (230 à ce jour) à travers la collecte d'informations s'inscrivant dans une structure unifiée, l'objectif étant de mettre au point des catalogues au terme des projets ou des supports de communication ;</p> <p>iii) Appui aux bénéficiaires tiers du programme dans la mise en œuvre de celui-ci et des actions destinées à lui conférer une certaine visibilité ;</p> <p>iv) Appui à l'équipe des évaluateurs à mi-parcours.</p> <p><b>Pays bénéficiaires :</b></p> <p><b>Afrique australe : 3,8 millions d'euros ; Afrique centrale : 4,2 millions d'euros ; Afrique de l'Est : 6 millions d'euros ; Afrique de l'Ouest : 6,2 millions d'euros ; Pacifique : 2,8 millions d'euros ; Caraïbes : 3 millions d'euros.</b></p> <p><i>Pour de plus amples informations, contacter le Département des questions politiques et développement humain.</i></p>
<p><b>Convention de financement n°FED/2018/403-772 – assistance technique au Secrétariat ACP au titre de la gestion du programme ACP-UE Culture, qui a été signé</b></p>	<p>L'objectif général du programme ACP-UE "Vers une industrie culturelle viable" (programme ACP-UE Culture), dont le présent contrat est une composante,</p>	<p>Résultats attendus :</p>	<p>La mise en œuvre du programme se poursuit et devrait prendre fin en janvier 2025.</p>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
<p><b>pour une période initiale de 36 mois et prolongé pour une autre période de 72 mois end décembre 2021</b></p> <p><b>Mis en œuvre en collaboration avec la DG INTPA de la Commission et un consortium de 11 partenaires.</b></p>	<p>est de soutenir la contribution des secteurs culturels et créatifs au développement socioéconomique des pays ACP à travers :</p> <p>a) la création/production de biens et services de qualité à un coût compétitif et en quantité plus importante à l'aide de la technologie numérique ;</p> <p>b) l'accès aux marchés nationaux, régionaux et internationaux, la circulation/dissémination/promotion des biens et services ACP et l'éducation à l'image ;</p> <p>c) un meilleur accès aux financements au moyen de mécanismes innovants permettant le cofinancement et destinés à réduire la dépendance des opérateurs culturels ACP au financement international.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordination générale du programme ainsi que de l'appui et de l'assistance fournis aux bénéficiaires des subventions, notamment en ce qui concerne la gestion administrative et financière des contrats de subvention directe ;</li> <li>- Capitalisation des outils de communication mis en œuvre par les programmes précédents, accroissement de la visibilité du programme ACP-UE Culture, de ses activités et de ses résultats ;</li> <li>- Professionnalisation des opérateurs et entrepreneurs dans les secteurs culturels et créatifs des pays ACP, grâce aux opportunités qui s'offriront à eux pour conclure des contrats, échanger des idées et des problèmes, nouer de nouveaux partenariats, participer aux formations en ligne et accéder aux publications d'intérêt ;</li> </ul>	<p>Pour de plus amples informations, prière de se rendre à l'adresse ci-dessous :</p> <p><a href="https://www.acp-ue-culture.eu/en/">https://www.acp-ue-culture.eu/en/</a></p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p><b>Pour de plus amples informations, prière de contacter le Département des questions politiques et du développement humain</b></p>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
<b>1.5 Contribuer au renforcement des politiques et des capacités d’innovation des pays ACP dans le domaine du développement, de la recherche, et de la formation technique et professionnelle</b>			
<p><b>Convention de financement n° ACP/FED/038-651 - Programme ACP-UE pour le renforcement des capacités de recherche et d’innovation dans les pays ACP, signée le 18 décembre 2018 pour un montant de 60 millions d’euros. Le programme est en cours de mise en œuvre sur une période de 84 mois, hors phase de clôture d’une période de 24 mois.</b></p> <p><b>Modalités de mise en œuvre</b></p> <p><b>Gestion indirecte avec le Secrétariat ACP</b></p>	<p>L’objectif général (impact) de ce programme est de libérer le potentiel d’innovation inclusive des pays ACP et de soutenir leur transition vers des économies fondées sur des connaissances en vue du développement durable et de la lutte contre la pauvreté. Plus spécifiquement, le programme vise à :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Promouvoir un environnement propice à la recherche et à l’innovation (RI) dans les pays ACP ;</li> <li>2. Faciliter l’accès aux connaissances RI, le transfert et l’enrichissement mutuel dans les pays ACP ;</li> <li>3. Améliorer la qualité des politiques et systèmes RI dans les pays ACP.</li> </ol>	<p>Les résultats attendus du programme sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les capacités de recherche et d’innovation des parties prenantes sont renforcées ;</li> <li>2. Les données concernant les initiatives, approches pratiques, bonnes pratiques, politiques et normes RI sont générées, partagées et transmises de façon efficace entre les pays ACP.</li> <li>3. La capacité des ministères ACP et des organismes connexes de mise en œuvre chargés de la recherche, de l’innovation et de l’enseignement supérieur est renforcée dans l’élaboration de politiques et stratégies de R&amp;I.</li> </ol>	<p>Le programme est en cours, et devrait prendre fin le 19 décembre 2025.</p> <p>Le comité de pilotage s’est réuni le 25 juillet 2023 afin de faire le point sur la mise en œuvre des projets financés sur les ressources de la facilité d’appui aux politiques de recherche et d’innovation (PSF) et du fonds pour l’innovation.</p> <p>Notant que le programme était déjà dans sa troisième année de mise en œuvre, le comité de pilotage a reconnu qu’il est maintenant temps de présenter des résultats pour tous les projets les plus avancés tant au titre de la facilité de soutien aux politiques de recherche et d’innovation que du fonds pour l’innovation.</p> <p>Le comité de pilotage a également note avec préoccupation que certaines agences de mise en œuvre n’ont pas respecté leurs obligations en matière d’établissement de rapports.</p> <p>Enfin, le comité de pilotage a reconnu que la plupart des projets ne seront pas menés à leur terme dans les délais impartis, pour diverses raisons. Dès lors, l’option d’une prolongation a coût nul est à l’étude.</p> <p>À ce jour, 5 contrats de services ont été bouclés (Lesotho, Mauritanie, Gambie, Timor-Leste et Kenya), et trois sont en cours avec une date de fin prévue pour décembre 2023 (Cameroun, Guinée et un processus d’apprentissage mutuel concernant l’élaboration et la mise en œuvre de</p>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
			<p>politiques et de stratégies R&amp;I, avec la participation de plusieurs pays, tels que Mauritanie, Gambie, Timor-Leste, Seychelles, Éthiopie, Tanzanie, Namibie, Mozambique, Zambie, Guinée, Lesotho, Kenya et Cameroun). Deux services de PSF seront lancés avant la fin de l'année 2023 au Togo et par la Commission de l'océan Indien, tandis que deux autres sont en discussion (un processus d'apprentissage mutuel sur la mise sur pied d'un fonds national pour l'innovation et l'autre au Mozambique. Les autres pays qui ont manifesté leur intérêt pour un appui au titre du PSF sont la Jamaïque, le Liberia, Niue, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Suriname et Trinité-et-Tobago ainsi que le Secrétariat du PIF.</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p><i>Barbade, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, République centrafricaine, Comores, Congo, RDC, République dominicaine, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Haïti, Jamaïque, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, îles Marshall, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Namibie, Nigeria, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Samoa, Sénégal, Seychelles, îles Salomon, Suriname, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Tanzanie, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tuvalu, Ouganda, Vanuatu, Zambie et Zimbabwe.</i></p> <p><i>Pour de plus amples informations, contacter le Département des questions politiques et du développement humain .</i></p>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
<b>2. Changement climatique, renforcement de la résilience, et environnement (475 millions d’euros)</b>			
<p><b>Convention de financement ACP/FED/041-159 : Programme intra-ACP de l’Alliance mondiale contre le changement climatique plus (AMCC+), phase 2, pour un montant de 37 millions d’euros, signée le 20 septembre 2018. Le programme est en cours de mise en œuvre sur une période de 72 mois, hors phase de clôture d’une période fixe de 24 mois.</b></p> <p><b>Modalités de mise en œuvre :</b></p> <p><b>Octroi direct de subventions à sept organisations régionales ACP : CAE, SADC, Centre sur le changement climatique de la Communauté des Caraïbes (CCCC), CUA, COI, IGAD.</b></p>	<p>L’objectif général (impact) du programme consiste à accroître la résilience des régions et pays ACP face aux effets négatifs du changement climatique et à contribuer à la réalisation des ODD, afin de réduire la pauvreté et de promouvoir le développement durable.</p> <p>L’objectif spécifique (résultat) est de mettre au point à l’échelle régionale et nationale de meilleures interventions d’adaptation et d’atténuation face aux défis que le changement climatique représente pour les pays ACP au niveau opérationnel, institutionnel et financier.</p> <p>Ce programme s’inscrit dans le cadre de l’objectif 2.1. de la stratégie intra-ACP du 11<sup>e</sup> FED (contribuer au renforcement des capacités ainsi qu’à l’adaptation au changement climatique et à l’atténuation de ses effets dans les pays et régions ACP).</p> <p>Le programme contribuera également à la mise en œuvre du programme des Nations Unies pour le développement durable à l’horizon 2030, notamment en ce qui concerne l’ODD 13 « Prendre d’urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ».</p> <p>L’objectif général du programme est d’accroître la résilience des pays et régions ACP face aux effets</p>	<p><b>Idem que le programme ci-dessus.</b></p>	<p>Le projet est en cours, et devrait prendre fin le samedi 21 septembre 2024. Tous les contrats portant sur la mise en œuvre du programme ont été signés.</p> <p>Les organisations régionales et l’équipe d’assistance technique continuent de travailler sur tous les domaines de résultat et tous les résultats, respectivement.</p> <p><b>Pays/régions bénéficiaires :</b></p> <p>Tous les pays de l’OEACP</p> <p>CAE, SADC, CCCCC, CUA, COI et IGAD.</p> <p><b>Pour plus d’informations, contacter le Département Environnement et Action climatique.</b></p>



Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
	<p>négatifs du changement climatique, afin de réduire la pauvreté et de promouvoir le développement durable. De manière plus spécifique, le programme vise à contribuer à la conservation de la biodiversité à travers la promotion de solutions écosystémiques pour l'adaptation à ce phénomène et la réduction des risques de catastrophes naturelles. De ce fait, ce programme vise également à contribuer à la réalisation de l'ODD 15 « Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ».</p>		
<p><b>Convention de financement ACP/FED/041-205 : Programme d'appui aux petits États insulaires en développement (PEID) et aux pays côtiers - signée le mercredi 31 juillet 2019 pour un montant de 35 millions d'euros. Le programme est en cours de mise en œuvre sur une période 114 mois, hors phase de clôture de 24 mois.</b></p> <p><b>Modalités de mise en œuvre :</b>  <b>Gestion directe à travers des subventions avec l'OECD, le COI, l'Université de Maurice et le PROE</b>  <b>Gestion indirecte avec :</b>  <b>Secrétariat de l'OEACP</b></p>	<p>L'objectif général du programme est de contribuer à renforcer le développement durable dans les PEID et les pays côtiers ACP. De manière spécifique, il vise à favoriser la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (La Voie à suivre de Samoa) en appuyant et en améliorant la gestion et l'utilisation durable des ressources côtières et marines.</p>	<p><b>Les résultats attendus du programme sont comme suit°: Résultat 1 : La capacité des régions et pays de l'OEACP à gérer efficacement la biodiversité côtière et marine et la résilience face au changement climatique est renforcée ; Résultat 2 : Les initiatives régionales, nationales et locales visant à évaluer, conserver, protéger, gérer et exploiter de façon durable la biodiversité marine et terrestre sont soutenues ; Résultat 3 : Des partenariats en faveur de la durabilité de l'environnement sont établis et renforcés. Le programme vise à contribuer à la réalisation de l'ODD 14 (Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable).</b></p>	<p>Le projet est en cours, et devrait prendre fin le vendredi 1 janvier 2027.</p> <p>Deux contrats de subvention régionaux (à savoir le Programme BIOSPACE doté d'un budget de 10,7 millions d'euros, mis en œuvre dans les Caraïbes par l'OECD ; et le Programme BIOSCAPES doté d'un budget de 12 millions d'euros, mis en œuvre dans le Pacifique par le PROE) ont été signés et leur mise en œuvre est en cours.</p> <p>L'avenant n° 2 à la convention de financement a été signé le 27 septembre 2023. Cet avenant prolonge la mise en œuvre du programme, dont la durée passe de 90 à 114 mois. L'avenant prévoit également une subvention aux fins de gestion indirecte avec l'Agence française de développement pour la mise en œuvre des résultats 1 et 2 de l'Action dans la région Afrique du Sud-Est.</p> <p>Doté d'un montant de 1,8 million d'euros, le processus d'appel d'offres pour l'assistance technique - gestion indirecte avec le Secrétariat de l'OEACP du « Résultat 3 - Des partenariats en faveur de la durabilité de l'environnement sont établis et renforcés ». Ils sont en cours et</p>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
			<p>devraient prendre fin dans le courant du deuxième trimestre de 2024.</p> <p><b>Pays bénéficiaires :</b>                      Antigua-et-Barbuda, Îles Cook, Comores, Cabo Verde, Bahamas, Fidji, Maurice, Guinée-Bissau, Barbade, Kiribati, Seychelles, São Tomé-et-Principe, Belize, Îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Dominique, Nauru, République dominicaine, Niue, Grenade, Palau, Guyana, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Haïti, Samoa, Jamaïque, Îles Salomon, Saint-Kitts-et-Nevis, Timor-Leste, Sainte-Lucie, Tonga, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Tuvalu, Suriname, Vanuatu, Trinité-et-Tobago.                      Pour de plus amples informations, contacter le <i>Département Environnement et Action climatique</i>.</p>
<p><b>2.2 Contribuer à l'amélioration de la production, de la disponibilité, de la prestation et de l'application des prévisions climatiques et des services climatologiques fondés sur la science (85 millions d'euros)</b></p>			
<p>Convention de financement ACP/FED/038-833 : Programme intra-ACP relatif aux services et applications climatologiques, signée le 20 septembre 2018 pour un montant de 85 millions d'euros. Le programme est en cours de mise en œuvre sur une période de 72 mois, hors phase de clôture d'une période fixe de 24 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrats de subvention directe avec : l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le COI, l'IGAD, le Centre régional d'agriculture, d'hydrologie et de météorologie (AGRHYMET), l'Organisation météorologique des Caraïbes (CMO).</li> </ul>	<p>L'objectif général est de promouvoir le développement durable, tandis que l'objectif spécifique vise à renforcer les chaînes de valeur des services climatologiques dans les pays ACP et à contribuer ainsi à la réalisation des ODD.</p> <p>Objectif de développement durable 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résultats attendus : Résultat 1 : L'interaction entre les utilisateurs, les chercheurs et les fournisseurs de services climatologiques dans les régions ACP est structurée.</li> <li>• Résultat 2 : La fourniture de services climatologiques au niveau régional et national est garantie et sécurisée de manière efficace. Résultat 3 : L'accès aux informations climatologiques est amélioré.</li> <li>• Résultat 4 : La capacité des régions de l'OEACP est renforcée pour produire et appliquer des informations et produits climatologiques revêtant une pertinence</li> </ul>	<p>Le projet est en cours, et devrait prendre fin en mai 2025.</p> <p>L'avenant au contrat OEACP a été signé le 25 juin 2020. Le lancement officiel du programme ClimSA s'est fait par visioconférence le 30 mars 2021.</p> <p>À ce jour, les activités mises en œuvre du programme ClimSA sont comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Résultat 1</b> : 87,5 % des Centres climatologiques régionaux (CCR) OEACP de la région Afrique (ACMAD, AGRHYMET, ICPAC, SADC et CAPC-CA, Institut des Caraïbes pour la météorologie et l'hydrologie (CIMH) et PROE du Pacifique) ont indiqué avoir mis en place des plateformes d'interface utilisateur (PIU) en vue de</li> </ul>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion indirecte avec le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE), la SADC, la CUA et le Secrétariat de l'OEACP.</li> </ul>		<p>par rapport à leurs préoccupations spécifiques ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Résultat 5 : La prise de décisions fondées sur des éléments probants climatiques est améliorée, et les services climatiques sont intégrés dans les processus stratégiques aux niveaux régional et national.</li> </ul>	<p>permettre la discussion et le partage d'informations et de services, en particulier en ce qui concerne l'agriculture, l'eau, la réduction des risques de catastrophes et la santé lors du forum sur les perspectives régionales ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Résultat 2</b> : Huit CCR OEACP (100 %) ont fait part de l'opérationnalisation d'une « station climat », un système d'information sur les services climatologiques, dénommé CLIMSA, qui permet de générer de nouveaux produits et services adaptés aux utilisateurs. L'opérationnalisation en Afrique de l'Est d'une veille agricole faisant office de système d'alerte précoce pour la surveillance des cultures et des pâturages dans la région est également effective de même que la création du Centre consultatif continental multi-aléas en tant que composante du système d'alerte précoce de l'UA sur les multi-aléas au sein de l'ACMAD au Niger.</li> <li><b>Résultat 3</b> : 70 % des CCR (6 sur 8) ont débattu et sont convenues de l'accès aux données dans les pays pilotes, et des discussions sont en cours avec des centres internationaux, tels que le Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme (CEPMMT) et d'autres centres mondiaux de production</li> <li><b>Résultat 4</b> : 75% des CCR OEACP disposent d'experts nationaux sur les questions climatiques pour générer des produits et des services climatiques.</li> <li><b>Résultat 5</b> : 87,5% des CCR OEACP ont publié des documents d'orientation tirés de leurs déclarations concernant les perspectives</li> </ul>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
			<p>climatiques. Ainsi, la région Afrique orientale a recommandé que les principes du droit international soient identifiés et qu'un cadre juridique régional sur la paix et la sécurité climatiques soit développé aux fins de la résolution et du règlement pacifiques des situations de conflit liées au changement climatique. .</p> <p>- Les principales activités mises en œuvre par la composante AT du programme ClimSA de l'OEACP sont les suivantes : (1) <i>coordination de la mise en œuvre du programme ClimSA</i> ; (2) élaboration et publication de <i>stratégies, notamment en ce qui concerne la plateforme de CLIMSA pour la gestion des connaissances</i> ; (3) conservation continue du contenu du site internet et des plateformes des réseaux sociaux et élaboration de supports de communication (par exemple les drapeaux pour les réunions, , les articles et les communiqués de presse, les capsules vidéos), ; (4) <i>organisation et participation au forum annuel intra-ACP du programme ClimSA et à d'autres événements</i> : organisation et participation aux événements parallèles lors de la COP27 climat, du Forum CLIMSA 2023 et de la COP 28 et participation aux forums régionaux sur les perspectives climatiques (régions Afrique de l'Est, Afrique australe, Caraïbes et Pacifique) ; (5) mise à jour d'une plateforme d'information dédiée ou d'un portail d'échange de bonnes pratiques ; (6) appui aux CCR par l'intégration d'éléments liés aux avantages socioéconomiques des services climatologiques : mise en place d'un outil d'évaluation des avantages socioéconomiques (ASE) / suivi auprès du fournisseur de cet outil</p>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
			<p>en vue de la réalisation d'études de cas au niveau national</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation et supervision des réunions du <b>comité de pilotage du programme ClimSA</b>, comité de pilotage basé à Bruxelles, <b>réunions régionales du comité de pilotage CEEAC en avril 2023, ACMAD en avril 2023, SADC en mai 2023, IGAD en mars 2023, CIMH en mai 2023.</b></li> </ul> <p><b>Activités planifiées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Coordination de la mise en œuvre avec les 8 CCR de l'OEACP ;</li> <li>b. Organisation du 3<sup>e</sup> forum de CLIMSA du 11 au 13 septembre 2023 ;</li> <li>c. Organisation de la 4<sup>e</sup> réunion du comité de pilotage les 14 et 15 septembre 2023 ;</li> <li>d. Maintenance et mise à jour de la plateforme ou du portail de gestion des connaissances ;</li> <li>e. Organisation de séances de formation sur les services climatiques dans le cadre des énergies renouvelables</li> </ul> <p><b>Pays/régions bénéficiaires :</b></p> <p><b>Organisations régionales OEACP pertinentes (jouissant d'un avantage technique comparatif en matière de services climatologiques) et tous les États membres.</b></p> <p><b>Pour plus d'informations, contacter le Département Environnement et Action climatique.</b></p>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
<p><b>2.3 Contribuer à la mise en œuvre des engagements internationaux en matière d'environnement par les organismes et réseaux des pays ACP (160 millions d'euros)</b></p>			
<p><u>Convention de financement ACP/FED/038-593</u>: programme de gestion de la biodiversité et des aires protégées (BIOPAMA II), signée le 9 juin 2017 pour un montant de 60 millions d'euros. Le programme est en cours de mise en œuvre sur une période de 72 mois, hors phase de clôture d'une période fixe de 24 mois.</p> <p><b>Modalités de mise en œuvre :</b></p> <p>Gestion directe – services de passation de marchés – accord administratif avec le Centre commun de recherche (CCR).</p> <p>Gestion directe – subventions – attribution directe à l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).</p>	<p><b>Objectif spécifique 1 :</b> L'objectif spécifique 1 est de préserver et de renforcer les systèmes d'information de référence pour la gestion de la biodiversité et des aires protégées au niveau mondial, ACP et régional ;</p> <p><b>Objectif spécifique 2 :</b> L'objectif spécifique 2 concerne l'utilisation des observatoires régionaux, désignés par les institutions régionales et abritant les PRIS, par les différents acteurs pour renforcer la planification et le processus décisionnel dans le cadre de la conservation de la biodiversité ainsi que de la gestion et de la gouvernance durables des ressources naturelles.</p> <p><b>Objectif spécifique 3 :</b> L'objectif spécifique 3 : sur la base des priorités en matière de gestion et de gouvernance, assurer la planification et la mise en œuvre des activités touchant la conservation de la biodiversité et les services écosystémiques ainsi que la gestion durable des ressources naturelles.</p>	<p><b>Résultats attendus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation systématique, aux fins de la planification et du processus décisionnel, des aires protégées par les organismes qui en ont la charge, à l'aide d'outils appropriés ;</li> </ul> <p>Mise en œuvre des actions de gestion requises, telles qu'identifiées à l'aide d'outils appropriés pour l'évaluation de la gestion et de la gouvernance, dans les projets pilotes et les espaces naturels protégés, y compris dans les PIED.</p>	<p><b>Le programme est en cours, et la période de mise en œuvre a été prolongée sans incidences financière pour prendre fin en décembre 2025, compte tenu des retards provoqués par la pandémie de COVID-19.</b></p> <p>La revue à mi-parcours s'est achevée durant la deuxième moitié de 2021, permettant d'évaluer la conception, les performances et l'impact du programme, ainsi que d'identifier les leçons tirées en vue d'améliorer la stratégie et les activités de mise en œuvre pour la durée restant du programme.</p> <p>La dernière réunion du comité de pilotage du programme s'est tenue le 27 octobre 2022. Les dernières mises à jour relatives au programme sont les suivantes :</p> <p>Les recommandations issues de l'évaluation à mi-parcours du programme BIOPAMA ont été adoptées. Elles guideront l'orientation future de toutes les composantes, y compris les systèmes d'information régionaux (SIR), les observatoires régionaux et la facilité d'octroi de subventions, ainsi que la durabilité du programme.</p> <p>D'autres informations actualisées sur la sixième année de mise en œuvre du programme BIOPAMA ont été fournies lors de la réunion du comité de pilotage tenue le 26 janvier 2024.</p> <p>Les observatoires régionaux sont déjà en place et continuent d'être mis à jour. Ils sont accessibles via les liens ci-dessous :</p> <p><a href="https://rris.biopama.org/dashboard">https://rris.biopama.org/dashboard</a></p>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
			<p>Des systèmes d'informations régionaux (SIR) et mondiaux gérés par JRS sont en place, et actualisés régulièrement.</p> <p>Des avancées majeures ont été réalisées au niveau des SIR, des améliorations ont été apportées au niveau de la conception, et une nouvelle architecture d'arrière-plan propose une meilleure interface utilisateur et des outils dynamiques et interactifs pour le suivi des actions de préservation, notamment l'instrument intégré de suivi de l'efficacité de la gestion (IMET), et de l'instrument de suivi de la gouvernance et de l'équité des aires protégées (PAGE).</p> <p><b>Afrique de l'Est</b>  <a href="https://esahub.rcmrd.org/en/">https://esahub.rcmrd.org/en/</a></p> <p>Afrique centrale  <a href="https://www.observatoire-comifac.net/analytical_platform">https://www.observatoire-comifac.net/analytical_platform</a></p> <p><b>Afrique de l'Ouest</b>  <a href="https://www.obapao.org/fr">https://www.obapao.org/fr</a></p> <p><b>Caraïbes</b>  <a href="https://caribbeanprotectedareasgateway.com/">https://caribbeanprotectedareasgateway.com/</a></p> <p><b>Pacifique</b>  <a href="https://pipap.sprep.org/">https://pipap.sprep.org/</a></p> <p>Tous les observatoires régionaux mis en place par le programme BIOPAMA ont soumis des manifestations d'intérêt pour devenir des centres d'excellence régionaux et techniques d'appui des capacités par la CDB, afin de soutenir la mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité adopté à la COP15 de la CDB.</p>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
			<p>Les observatoires régionaux bénéficieront d'un soutien supplémentaire dans le cadre de la deuxième phase du programme financé au titre de l'IVCDCI. Il sera géré par le CIFOR (Région Afrique) et l'UICN (Régions Caraïbes et Pacifique).</p> <p>La composante subventions à l'action au titre de l'appel à propositions 2020 se poursuit, et les bénéficiaires sont sélectionnés de façon continue. L'attribution des subventions aux régions se fait comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Caraïbes : 3 millions alloués, 2,5 millions engagés, et 0,5 million restant ;</li> <li>• Afrique centrale : 3 millions alloués, 0,7 millions engagés, et 2,3 millions restants ;</li> <li>• Afrique de l'Est : 3 millions alloués, 2 millions engagés, et 1 million restant ;</li> <li>• Pacifique : 3 millions alloués, 1,6 million engagé, et 1,4 million restant ;</li> <li>• Afrique australe : 3 millions alloués, 2 millions engagés, et 1 million restant ;</li> <li>• Afrique de l'Ouest : 3 millions alloués, 2 millions engagés, et 1 million restant.</li> </ul> <p>Les derniers appels à propositions ont été publiés, clôturés et attribués à l'échelle régionale en 2022.</p> <p><b>Pays bénéficiaires :</b></p> <p>Tchad, Rwanda, Guinée équatoriale, RCA, São Tomé-et-Principe, Cameroun, Gabon, Antigua-et-Barbuda, Barbade, Bahamas, Belize, République dominicaine, Guyana, Grenade, Haïti, Jamaïque, PNG, îles Salomon, Tonga, Samoa, Vanuatu, Îles Cook, Tuvalu, Palau, Dominique, Sainte Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Gambie, Cabo</p>



Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
			<p>Verde, Mauritanie, Sénégal, Sierra Leone, Botswana, Érythrée, Eswatini, Maurice, Mozambique, Namibie, Zambie, Afrique du Sud.</p> <p><b>Organisations régionales</b> : Mission d'observation de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), CEDEAO, University of West Indies (UWI), PROE</p> <p>Liens vers les informations : <a href="http://www.biopama.org">www.biopama.org</a></p> <p><i>Pour de plus amples informations, contacter le Département Environnement et Action climatique.</i></p>
<p><b>Convention de financement ACP/FED/038-835</b>: Gestion durable de la faune sauvage pour l'amélioration des conditions de vie des populations locales signée le 9 juin 2017 pour un montant de 45 millions d'euros. Le programme est en cours de mise en œuvre sur une période de 84 mois, hors phase de clôture d'une période de 24 mois.</p> <p><b>Modalités de mise en œuvre</b></p> <p>Gestion indirecte avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et d'autres partenaires de mise en œuvre tels que la Société mondiale de conservation (WCS), le CIFOR et le CIRAD.</p> <p>L'avenant n°1 à la convention de financement n° REG/FED/041-206 relatif au programme intra-ACP de lutte contre le trafic d'espèces sauvages – doté du numéro CRIS ACP/2018/041-206 a modifié le budget et le partenaire d'exécution chargé de la mise en œuvre de la Composante 3 du Programme de gestion des espèces sauvages.</p>	<p>L'objectif général du programme est de contribuer à la conservation de la faune sauvage et à leur écosystème dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie et de la sécurité alimentaire des populations qui dépendent de ces ressources dans les pays ACP.</p> <p>Le programme cadre parfaitement avec les dispositions de la stratégie intra-ACP 2014-2020 et les objectifs du programme des Nations Unies pour le développement durable à l'horizon 2030 (ODD 15).</p> <p>L'objectif spécifique est de contribuer à l'exploitation légale et durable de la faune sauvage par les populations rurales, afin de leur assurer un apport protéinique alternatif dans le cadre de la sécurité alimentaire, de manière à promouvoir la conservation de cette faune dans les pays ACP.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration du cadre institutionnel et juridique favorisant l'exploitation durable de la faune sauvage, conformément à l'initiative des espèces sauvages résilientes à la chasse ou à la pêche (ESRCP) ;</li> </ul> <p>Renforcement de la gestion des ESRCP</p>	<p>Le programme est en cours, et devrait prendre fin en juin 2024.</p> <p>À la suite de l'évaluation à mi-parcours menée lors de la période de rapport précédente (juin-décembre 2022), l'accent a été mis au cours de la période actuelle sur la mise en œuvre des neuf recommandations formulées par les évaluateurs externes du programme.</p> <p>La phase 1 du programme de gestion durable des espèces sauvages s'est achevée en juin 2023. Une deuxième phase, financée au titre de l'IVCDCl pour un montant de 25 millions d'euros, a débuté en juillet 2023. Les partenaires de mise en œuvre du programme (CIFOR, CIRAD, FAO et la Société mondiale de conversation) ont été retenus. D'autres pays d'Asie et d'Amérique latine ont été également ajoutés.</p> <p>Le comité de pilotage du projet SWM qui s'est réuni à Nairobi le 9 février 2024 et a :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>décidé d'allouer les fonds restants (estimés à 1,8 million d'euros) de la phase 1 du programme SWM à la phase 2 ;</li> </ul>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• examiné le rapport final de la phase 1 du programme SWM (août 2018 – juillet 2023) ; et</li> <li>• identifié les enseignements tirés au cours de la première phase et a formulé des recommandations concrètes visant à renforcer la mise en œuvre et à introduire la durabilité dans le cadre de la phase 2.</li> </ul> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p>Guyana, Papouasie-Nouvelle-Guinée, RDC, Congo, Sénégal, Madagascar, Zambie, Botswana et Zimbabwe, Cameroun.</p> <p><b>Pour de plus amples informations, contacter le Département Environnement et Action climatique.</b></p>
<p><b>Convention de financement ACP/FED/041-206 : Programme intra-ACP de lutte contre le trafic des espèces sauvages - signée le 15 mai 2019 pour un montant de 20,3 millions d’euros. Le programme est en cours de mise en œuvre sur une période de 72 mois, hors phase de clôture d’une période de 24 mois.</b></p> <p><b>Modalités de mise en œuvre :</b></p> <p><b>Gestion indirecte avec la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d’extinction (CITES) ;</b></p> <p><b>Subventions en vue de la mise en œuvre des composantes 2 et 3 du programme.</b></p>	<p>L’objectif général du programme est de réduire les délits commis à l’encontre des espèces sauvages et du patrimoine forestier dans les pays ACP d’Afrique. Les objectifs spécifiques consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la protection des éléphants et d’autres mammifères africains repris dans la CITES à travers le continent (composante 1) ;</li> <li>• Améliorer l’application des législations environnementales nationales et internationales liées aux espèces sauvages (composante 2) ;</li> <li>• Améliorer la participation des communautés locales à la lutte contre les délits commis à l’encontre des espèces sauvages et du patrimoine forestier à l’intérieur et autour d’un certain nombre d’aires protégées stratégiques (composante 3).</li> </ul>	<p>Les résultats attendus sont comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les pratiques et les procédures liées au suivi et à la gestion de la moralité des éléphants à travers le réseau de sites « minimiser l’abattage illégal des éléphants et d’autres espèces menacées d’extinction (MIKES) » sont appuyées et renforcées ;</li> <li>• Les efforts des organismes de gestion de la flore et de la faune des États de l’aire de répartition visant à protéger les populations prioritaires des éléphants et d’autres espèces cibles dans les principaux sites de conservation sont renforcés ;</li> <li>• Les interventions nationales, sous-régionales et continentales d’appui à la conservation des éléphants et d’autres espèces de mammifères sont renforcées.</li> </ul>	<p><b>Le programme est en cours, et devrait prendre fin le 16 mai 2024.</b></p> <p><b>Pays bénéficiaires : tous les pays de l’OEAACP</b></p> <p><b>Pour de plus amples informations, contacter le Département Environnement et Action climatique.</b></p>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
<b>2.4 Contribuer à l'intégration et à la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement (30 millions d'euros)</b>			
<p>Convention n° ACP/FED/041-208 - renforcement des capacités liées aux accords multilatéraux dans les pays ACP (phase 3), signée le 2 avril 2019 pour un montant de 25 millions d'euros. Le programme est en cours de mise en œuvre sur une période de 120 mois, hors phase de clôture d'une période de 24 mois.</p> <p><b>Modalités de mise en œuvre :</b></p> <p>Gestion indirecte avec le PNUE du résultat 1 : amélioration des capacités et de la conformité avec des accords multilatéraux sur l'environnement liés à la biodiversité (CBD, CITES, CMS) et aux déchets chimiques (Bâle, Rotterdam, Stockholm et Minamata)</p> <p>Gestion indirecte avec le PNUE du résultat 2 : renforcement des capacités des pays de l'OEACP en matière de gestion des côtes et des océans en relation avec les conventions régionales pertinentes relatives aux mers</p> <p>Gestion indirecte avec la FAO du résultat 3 : amélioration de l'intégration de la biodiversité et gestion adéquate des produits et déchets chimiques dans les pays ACP conformément aux AME.</p>	<p>La troisième phase du programme ACP pour les AME approfondira le travail qui a été réalisé par les institutions régionales, et les accompagnera en leur fournissant davantage les outils et les connaissances adaptés. Le programme revêt une pertinence pour le programme des Nations Unies pour le développement durable à l'horizon 2030 (ODD 15). L'objectif principal du programme est de promouvoir la durabilité environnementale dans les pays ACP par le renforcement de la gouvernance environnementale et la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement (AME). Plus spécifiquement, le programme vise à : Améliorer la mise en œuvre et le respect des AME liés à la biodiversité (CDB, CITES, CMS) et aux déchets chimiques (Base, Rotterdam, Stockholm et Minamata).</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des capacités, des processus et des infrastructures en vue de la mise en œuvre et du respect des AME liés à la biodiversité et aux déchets chimiques ;</li> <li>• Renforcement de la gouvernance des océans, en vertu des conventions régionales relatives aux océans, par l'amélioration des cadres, législations et mécanismes nationaux pour la mise en œuvre efficace des conventions ;</li> <li>• Amélioration des connaissances, du partage des connaissances, des lignes directrices et des mécanismes pour la mise en œuvre efficace des AME.</li> </ul>	<p>Le programme est en cours et devrait prendre fin le 3 avril 2024.</p> <p>La dernière réunion du comité de pilotage du programme s'est tenue les 13 et 5 octobre 2023.</p> <p>La réunion du comité de pilotage du programme a :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- examiné l'état de mise en œuvre du projet, son impact, ainsi que les enseignements tirés ;</li> <li>- modifié le plan de travail et le budget de tous les partenaires ;</li> <li>- identifié les priorités stratégiques et les questions transversales sur lesquels le projet se focalise, et formulé des observations permettant d'assurer un impact plus significatif et une meilleure coordination.</li> </ul> <p>Pays bénéficiaires : tous les pays de l'OEACP</p> <p><i>Pour de plus amples informations, contacter le Département Environnement et Action climatique.</i></p>
<b>2.6: Contribuer à rendre les établissements humains inclusifs, sécurisés, résilients et durable</b>			
<p><a href="#">Convention de financement ACP/FED/039-651</a>: programme d'appui à la mobilité urbaine, signée le 8 mai 2017 pour un montant de 3 millions d'euros. Le programme est en cours de</p>	<p>L'objectif général est de rendre les établissements humains inclusifs, sécurisés, résilients et durables. L'objectif spécifique est de promouvoir la mise en</p>	<p>Résultats attendus :</p>	<p>Le programme est en cours, et a été prolongé de 18 mois à l'issue d'une évaluation de l'exécution des activités dans le contexte de l'actuelle</p>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
<p>mise en œuvre sur une période de 60 mois, hors phase de clôture d'une période fixe de 24 mois.</p> <p><b>Modalités de mise en œuvre :</b> Gestion indirecte</p> <p>Ce programme sera mis en œuvre à travers une gestion indirecte avec l'Agence française de développement (AFD). Le mandataire sera chargé d'exécuter les tâches budgétaires ci-après : paiement et recouvrement de sommes dues ; gestion des procédures de passation de marchés pour le recrutement du personnel, acquisitions, recrutement de prestataires de services, et toute autre transaction pertinente.</p> <p>Autres contributions :</p> <p>Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) – 680 000 euros ;</p> <p>Ministère français de l'Environnement (BMUB) – 900 000 euros.</p>	<p>œuvre, dans les pays ACP, de politiques de mobilité urbaine durables, à faible émission de carbone et résilientes face aux changements climatiques, à travers un processus de planification multimodal et participatif intégré à l'échelle des villes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui au cadre méthodologique et de gouvernance « Move Your City » (MYC) ;</li> <li>• Appui au renforcement des capacités et à l'apprentissage international des principaux acteurs ;</li> <li>• Élaboration de plans durables de mobilité urbaine, et adoption et mise en œuvre de mécanismes de financement.</li> </ul>	<p><b>pandémie et de la situation politique dans les pays, notamment en Éthiopie. Il devrait prendre fin le 8 novembre 2023.</b></p> <p><b>La date de clôture est fixée au 8 novembre 2025.</b></p> <p><i>Pour de plus amples informations, contacter le Département des questions politiques et du développement humain</i></p>
<p><b>Convention n° ACP/FED/-040-923 - mise en œuvre à grande échelle d'interventions en faveur des villes durables, signée le 29 avril 2019 pour un montant de 17 millions d'euros. Le programme est en cours de mise en œuvre sur une période de 120 mois, hors phase de clôture d'une période de 24 mois.</b></p> <p><b>Modalités de mise en œuvre</b></p> <p>Gestion indirecte à travers des contributions au mécanisme de financement mixte de l'UE</p>	<p>L'urbanisation des pays en développement se poursuit à un rythme soutenu, au plus tard en 2050, la population urbaine pourrait s'accroître de 2 milliards de personnes, dont 90% en Afrique et en Asie. L'objectif général du programme est d'améliorer l'accès aux services de base pour les populations des pays ACP bénéficiaires. L'objectif spécifique est d'élargir l'accès aux financements à l'échelle de la ville. Cette action sera mise en œuvre dans le cadre du mécanisme de financement mixte de l'UE. Les projets seront évalués et mis en œuvre dans le cadre des facilités concernées de l'UE.</p>	<p>Les principaux résultats atteints du programme sont :</p> <p><b>R1 : Capacités accrues des institutions municipales dans le domaine de la gestion financière/des projets, et à traduire les politiques en des propositions d'investissement viables ;</b></p> <p><b>R2 : Amélioration du partage des connaissances et des meilleurs pratiques touchant l'accès aux financements à l'échelle de la ville dans les pays ACP ;</b></p>	<p><b>Le programme est en cours, et devrait prendre fin le 30 avril 2025.</b></p> <p><b>Pays bénéficiaires : 6 régions de l'OEACP</b></p> <p><i>Pour de plus amples informations, contacter le Département des questions politiques et du développement humain</i></p>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
<p>Convention de financement n° ACP/FED/041-233 : Programme ACP-UE du 11<sup>e</sup> FED pour la réduction des risques de catastrophes naturelles - signée le 20 novembre 2020 pour un montant de 100 millions d'euros. Le programme est mis en œuvre sur une période de 72 mois, hors phase de clôture d'une période de 24 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre</p> <p>1. Gestion indirecte avec des organisations internationales :</p> <p>2. Gestion indirecte avec des organisations régionales ;</p> <p>3. Gestion indirecte avec le Secrétariat de l'OEACP</p>	<p>L'objectif général du programme est de contribuer à réduire l'impact des catastrophes, notamment en ce qui concerne le changement climatique et les aléas biologiques, et à accroître la résilience des pays de l'OEACP. Ses objectifs spécifiques sont comme suit :</p> <p>OS1 : La gouvernance liée à la gestion des risques de catastrophes est renforcée ;</p> <p>OS2 : L'investissement dans la réduction des risques de catastrophes en vue d'une résilience est augmentée.</p> <p>OS3 : La préparation aux catastrophes en vue d'une intervention efficace et de reconstruire en mieux dans le cadre du redressement, de la réhabilitation et de la reconstruction est améliorée.</p>	<p>Les principaux résultats attendus du programme sont :</p> <p>Résultat 1.1 : Les capacités des institutions régionales de l'OEACP sont renforcées. (Agences provisoirement retenues pour la mise en œuvre : CUA, PNUD/UNDRR, Banque mondiale/GFDRR, SADC, CDB et SPC) ;</p> <p>Résultat 1.2 : Les actions au titre de la coopération Sud-Sud intra-ACP sont consolidées et des mécanismes de coordination et de suivi sont opérationnels (à mettre en œuvre par le Secrétariat de l'OEACP) ;</p> <p>Résultat 1.3 : Des solutions intégrées pour une planification et une budgétisation du développement reposant sur une connaissance des risques sont fournies (PNUD/UNDRR, SADC, CDB et SPC provisoirement sélectionnés pour la mise en œuvre) ;</p> <p>Résultat 2.1. : Un soutien est fourni pour intégrer la RRC et l'ACC dans les politiques nationales et sectorielles prioritaires et la planification des investissements ;</p> <p>Résultats.2.2 : Des outils et des stratégies de financement des risques sont élaborés dans les pays ciblés ;</p> <p>Résultat 2.3. : Les mécanismes de résilience urbaine et périurbaine sont améliorés dans les villes ciblées.</p> <p>Résultats.3.1. ; Les systèmes d'alerte précoce sont opérationnels dans les régions et les pays ciblés.</p>	<p>Le programme est en cours, et devrait prendre fin le 30 juin 2027.</p> <p>Les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'assistance technique à l'OEACP au titre du programme de réduction des risques de catastrophes naturelles (NDRRP) au cours de la première année se résument comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de la 1ère réunion du Comité de pilotage du Programme Régional Afrique (CPPR) et de la 1ère CPPR pour la région Pacifique (octobre 2023) ;</li> <li>- Participation et contribution au 22e Groupe de travail africain sur la réduction des risques de catastrophe (GTARRC) (Togo, octobre 2023), afin de partager les expériences intra-OEACP et de rechercher des synergies et des actions conjointes potentielles avec d'autres partenaires ;</li> <li>- Conduite à l'échelle de l'OEACP d'une analyse des besoins aux lendemains des catastrophes sur les outils, les mécanismes, les besoins et défis en matière de capacités , afin d'identifier une stratégie d'appui à la PDNA pour les pays de l'OEACP, dans le cadre du programme de réduction des risques de catastrophes naturelles ;</li> <li>- soutien dans préparatifs et à la participation de l'OEACP à la COP 28, y compris les HLRT avec des partenaires clés (CE, États membres de l'UE, présidences de la COP 26, de la COP 27 et de la COP 28), les négociateurs de la CCNUCC et les organisations régionales et groupes de négociation de l'OEACP) ;</li> </ul>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
		<p>Résultat 3.2 : Les collectivités et les intervenants locaux sont plus conscients des risques et sont en mesure de prendre des mesures pour les réduire ;</p> <p>Résultat 3.3. : Les capacités en matière de relèvement après les catastrophes sont renforcées dans les pays ciblés.</p>	<p>rédaction du document de réflexion de l’OEACP en vue de la COP28 ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soutien à la coordination des pays de l’OEACP sollicitant l’aide des partenaires et des pays de l’OEACP en matière d’AH et de RRC, à la suite de la déclaration de l’état d’urgence (Seychelles, 7 décembre 2023).</li> </ul> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p>Tous les états membres de l’OEACP, par le biais de l’AT et des 7 composantes en cours de mise en œuvre par les organisations suivantes : CUA, ARC, SADC, SPC, CDEMA, Banque mondiale/GFDRR et PNUD/UNDRR. Pour de plus amples informations, contacter le Département Environnement et Action climatique.</p>
<p><b>3. Appui au développement du secteur privé et à l’investissement (600 millions d’euros) + financement complémentaire de 15,5 millions d’euros en faveur du programme ACP-UE pour la connectivité numérique</b></p>			
<p><b>3.1 Appuyer les politiques nationales et régionales propices aux affaires et inclusives, et renforcer les capacités productives et les chaînes de valeur*</b></p>			
<p>Convention n° ACP/FED/038-589 - Appui aux politiques nationales et régionales propices aux affaires et inclusives, et renforcement des capacités productives et des chaînes de valeur - signée le 19 novembre 2018, pour un montant de 34,7 millions €. Le programme est en cours de mise en œuvre sur une période de 60 mois, hors phase de clôture d’une période de 24 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre</p>	<p>L’action proposée doit contribuer à la réalisation de l’objectif général, à savoir assurer une croissance inclusive et durable en créant un climat plus propice pour les affaires et en permettant au secteur privé de jouer un rôle plus actif. L’objectif spécifique consiste à appuyer les politiques nationales et régionales propices aux affaires et inclusives, et à renforcer les capacités productives et les chaînes de valeur. Il intégrera également un processus d’industrialisation verte à long terme</p>	<p>Les deux résultats attendus de ce programme sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) la mise en œuvre de politiques et de cadres juridiques nationaux favorables aux entreprises, inclusifs et responsables ; et</li> <li>2) une amélioration de la productivité et de la compétitivité par le renforcement des</li> </ol>	<p>Le programme est en cours et devrait prendre fin le 20 novembre 2025. La dernière réunion du comité de pilotage s’est tenue en octobre 2023 et la prochaine réunion est prévue en avril 2024.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une prolongation sans frais de la mise en œuvre de l’ONUDI au niveau méso a été confirmée en 2023 ; prolongeant ainsi de la mise en œuvre au niveau méso jusqu’en 2025.</li> </ul>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
<p><b>Le programme est en cours de mise en œuvre à travers une gestion indirecte entre la CE et la Banque mondiale, l'ONUDI et le Centre du Commerce international (CCI).</b></p> <p>Un avenant à la convention de financement FED/2018/403-924 à la composante de niveau meso de l'appui ACP au programme <i>Business Friendly</i> est entré en vigueur en janvier 2022, instituant ainsi le programme « Infrastructures ACP de qualité » dans le cadre de l'ONUDI. La dotation totale de ce programme devrait atteindre 7,5 millions d'euros sur une période de 3 ans.</p>	<p>reposant sur une participation plus active du secteur privé ACP aux chaînes de valeur régionales et mondiales, y compris en ce qui concerne le commerce et l'investissement.</p> <p>Cette composante du projet vise à accroître l'impact économique et social découlant de la participation ACP au système commercial multilatéral au moyen d'un renforcement de la compétitivité des PME et de leurs produits sur les marchés au niveau local, régional et international, d'une meilleure sécurité pour les consommateurs ACP, et d'une contribution accrue de l'OEACP au fonctionnement de ce système.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Améliorer la gouvernance Q&amp;RI au niveau régional;</li> <li>2) Accroître la disponibilité des services VC QI ;</li> <li>3) Promouvoir la culture et les pratiques touchant la qualité ; et</li> <li>4) Améliorer l'environnement/le climat des affaires lié aux investissements à travers une évaluation des systèmes de qualité et de la conformité.</li> </ol>	<p>capacités de commercialisation et des chaînes de valeur.</p> <p>L'OEACP, ses groupes sous-régionaux de coordination Q&amp;RI et les institutions nationales pertinentes chargées des infrastructures réglementaires et de qualité constituent les principaux bénéficiaires des résultats 1 et 3 des composantes du projet, du fait de l'avenant au programme <i>Business Friendly</i>, même si des activités ciblées visant à accroître l'appui aux services d'infrastructure de qualité dans des chaînes de valeur et pays donnés seront également relèveront également du résultat 2.</p> <p>Les principaux groupes cibles au titre des résultats 1 et 3 comprennent notamment en premier les Communautés économiques régionales et en particulier les organismes chargés de la coordination au niveau national et sous-régional.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organismes de normalisation.</li> <li>• Instituts météorologiques.</li> <li>• Accréditation (notamment les organismes d'accréditation et les points focaux).</li> <li>• Agence de coopération en matière réglementaire.</li> </ul> <p>Ces communautés économiques régionales sont entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ARSO (Organisation africaine de normalisation).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les 3 agences de mise en œuvre ont instauré un guichet de réponse rapide (GRR) pour faire face à la pandémie de Covid-19.</li> <li>- L'ONUDI a mis en œuvre le portail Investir dans les pays ACP en 2023 pour promouvoir les projets d'investissement dans les régions ACP.</li> <li>- Un suivi axé sur les résultats (ROM) du programme a été mené par des évaluateurs indépendants en janvier 2024.</li> <li>- L'événement de clôture du programme est prévu dans le courant de la première quinzaine d'octobre 2024.</li> </ul> <p><i>Le programme est en cours et devrait prendre fin en 2025.</i></p> <p>Pays bénéficiaires:</p> <p><i>Pour de plus amples informations, prière de contacter le Département de la transformation économique structure et du Commerce.</i></p> <p>Couverture géographique</p> <p>Afrique centrale: Cameroun, RDC, Gabon, Sao Tomé-et-Principe.</p> <p>Afrique de l'Est: Kenya, Madagascar, Éthiopie, Ouganda</p> <p>Afrique australe: Angola, Zambie, Mozambique.</p>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
		<ul style="list-style-type: none"> <li>CROSQ (Organisation régionale des Caraïbes pour la normalisation et la qualité).</li> <li>PIF (Secrétariat du Forum du Pacifique) qui est actuellement occupé à créer un organisme régional spécifiquement chargé de la normalisation.</li> </ul> <p>S'agissant du résultat 2, le principal groupe cible sera constitué des prestataires de services en matière de QI (laboratoires de test et de calibrage, agences d'inspection et organismes de certification) identifiés comme incontournables pour libérer le potentiel des VC spécifiques dans les régions et sous-régions ACP.</p>	<p>Afrique de l'Ouest: Ghana, Libéria, Sénégal, Bénin, Cabo Verde, Burkina Faso, Mauritanie</p> <p>Caraïbes: République dominicaine, Jamaïque, Grenade, Sainte Lucie, Saint Vincent-et-les-Grenadines,</p> <p>Pacifique: Vanuatu, Papouasie-Nouvelle-Guinée</p> <p><b>Pays bénéficiaires :</b></p> <p><i>Pour de plus amples informations, contacter le Département de la transformation économique structurelle et du commerce</i></p>
<p><b>3.2 Accroître l'inclusion financière</b></p>			
<p><b>Convention de financement n° ACP/FED/038-590 - Promotion de solutions évolutives et durables pour le renforcement de l'inclusion financière dans les pays de l'OEACP, signée le 18 décembre 2018 pour un montant de 25 millions d'euros. Le programme est en cours de mise en œuvre sur une période de 80 mois, hors phase de clôture d'une période fixe de 24 mois.</b></p> <p><b>Modalités de mise en œuvre :</b></p> <p>Le programme était initialement prévu pour être mis en œuvre à travers des subventions [appels à propositions « solutions financières numériques innovantes dans les pays de l'OEACP »], au titre d'une gestion directe avec la Commission européenne.</p> <p>L'appel à propositions avait été publié mais a dû être annulé. Le financement disponible a été réaffectée à la riposte</p>	<p>L'objectif général du programme est de contribuer à la lutte contre la pauvreté dans les pays de l'OEACP à travers la promotion de la croissance inclusive et durable. L'objectif spécifique est de renforcer l'inclusion financière dans les pays de l'OEACP en promouvant des écosystèmes de services financiers numériques inclusifs et responsables pouvant bénéficier aux populations défavorisées et aux entrepreneurs.</p> <p><b>Objectif 1 : Politique et réglementation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des politiques et réglementations sont adoptées pour permettre un accès et une</li> </ul>	<p>Les résultats attendus du programme sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des écosystèmes financiers numériques responsables, ouverts et inclusifs reposant sur la connaissance et l'innovation sont développés dans les pays de l'OEACP ;</li> <li>Des solutions financières numériques innovantes fondées sur des alliances multipartites sont élaborées et mises en œuvre à grande échelle ;</li> <li>Les capacités des agents de la santé sont renforcées au moyen d'une formation à distance ;</li> <li>Des outils en libre accès sont mis au point concernant le contenu audio numérique</li> </ul>	<p>Le programme est en cours, et devrait prendre fin en août 2025.</p> <p>La convention de financement relative au programme a été signée entre la DG INTPA et le FENU pour un montant de 15 millions d'euros. Le programme est intitulé « Tirer parti du financement numérique pour renforcer la résilience des pays de l'OEACP ».</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les coups d'État dans certains États membres de l'OEACP ont eu de graves répercussions sur la mise en œuvre du programme.</li> <li>Le projet sprint FINTECH est clôturé dans les Caraïbes.</li> <li>De nouveaux chefs de projet ont été recrutés en Éthiopie.</li> </ul>



Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
<p>conjointe OEACP-UE à la crise provoquée par la pandémie de COVID-19 sous la rubrique de l'action « nouveau programme d'inclusion financière numérique (25 millions d'euros), comme décidé par le Comité des ambassadeurs. Sur la base de l'avenant n° 1, le programme est en cours de mise en œuvre dans le cadre d'une gestion indirecte avec des organismes ayant satisfait à l'évaluation des piliers, notamment le FENU.</p> <p><a href="https://www.unCDF.org/unlocking-the-potential-of-digital-finance-for-the-resilience-in-ACP-countries">https://www.unCDF.org/unlocking-the-potential-of-digital-finance-for-the-resilience-in-ACP-countries</a></p>	<p>utilisation plus larges des paiements numériques inclusifs.</p> <p><b>Objectif 2 : Inclusion financière numérique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les services financiers numériques sont développés et déployés par des fournisseurs publics et du secteur privé, à l'aide de services de paiement et de solutions numériques accessibles, abordables, responsables, fiables et appropriés.</li> </ul>	<p>localisé et la technologie pour l'éducation à la santé ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Digital Agriculture Africa : des solutions sont proposées dans le cadre des plateformes numériques pour la sécurité alimentaire et les chaînes de valeur et d'approvisionnement agricoles ;</li> <li>● Un ensemble d'activités d'apprentissage mobile en ligne visant à renforcer les capacités des journalistes, de la société civile, etc. est conçu ;</li> <li>● Drone et données : L'efficacité des chaînes d'approvisionnement en produits sanitaires et la cartographie de l'impact avant et après la pandémie de COVID-19 sont assurées grâce aux solutions par drone ;</li> <li>● Utilisateurs enregistrés : 306 693 (l'objectif étant de 600 000). Le nombre de bénéficiaires ayant accès aux services financiers numériques (enregistrés) ;</li> <li>● Utilisateurs actifs : 45 239** (l'objectif étant de 300 000). Le nombre de clients qui utilisent activement les services financiers numériques nouveaux et améliorés (paiement et avances) ;</li> <li>● Formés : 15 210 (l'objectif étant de 300 000). Le nombre de clients ayant participé à des formations sur l'éducation numérique et financière soutenues par le FENU.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Performance au-delà des attentes de Highlight Trading concernant l'expansion du réseau d'agents – Éthiopie.</li> <li>- Au Niger, malgré le coup d'État, les projets menés avec des partenaires du secteur privé progressent.</li> <li>- Des engagements forts concernant les groupes de travail sur les services financiers numériques – Malawi, Éthiopie, Gabon.</li> <li>- Conversion vers des associations de finance numérique au Malawi et en Éthiopie.</li> <li>- Le projet Fintech Challenge Sprint crée le buzz sur le marché dans les Caraïbes et de nombreux projets substantiels sont en perspective.</li> <li>- Réplication en cours au Malawi</li> <li>- Des études sur l'éducation numérique et financière sont publiées dans la région Pacifique</li> </ul> <p>Ces études sont en attente en Éthiopie, au Malawi et au Gabon.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diagnostic de l'architecture des données</li> <li>- Lancement de projets de numérisation et d'automatisation de la collecte de données en Éthiopie et au Malawi.</li> <li>- De nouveaux partenariats à fort potentiel d'impact sur le marché ont été signés en fin 2023: COMSIP, Kifiya, MINT.</li> <li>- La possibilité d'une prolongation sans frais est actuellement examinée.</li> </ul> <p><b>Pays bénéficiaires : Résultat 1 :</b> Cameroun, Gabon, Rwanda, Tanzanie, Éthiopie, Malawi, Zambie, Niger, Burkina Faso, Bénin, République</p>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
			<p>dominicaine, Barbade, Trinité-et-Tobago, Fidji, Samoa, Tonga, Kiribati, Vanuatu.</p> <p><b>Pays bénéficiaires : Résultat 2 :</b></p> <p>Nigeria, Kenya, Rwanda, Madagascar, Malawi, Éthiopie, Zimbabwe, Ouganda, Ghana, Zambie, Mauritanie, République dominicaine, Haïti, Union des télécommunications des Caraïbes (CTU), et Timor Leste.</p> <p><b>Pour plus d'informations contacter le Département de la transformation économique structurelle et du commerce.</b></p>
<p>Un accord de contribution a été signé le 30 novembre 2021 entre la Commission européenne et le PNUD, pour un montant de 16,6 millions d'euros, destinés à la gestion du programme OEACP-UE relatif à l'économie informelle. Officiellement intitulé « Appui à la transition des entreprises informelles vers une croissance durable et la légalisation dans les régions d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique », le programme débutera le 1<sup>er</sup> février 2022 et durera 52 mois.</p>	<p>Ce programme vise notamment à :</p> <p>fournir un appui pour l'élaboration de politiques nationales de pays sélectionnés, y compris l'identification d'écarts systémiques qui mettent en péril le développement d'entreprises informelles ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ renforcer les capacités des intermédiaires financiers nationaux à mettre au point, adopter et proposer des produits et des services financiers adaptés aux besoins du secteur informel, y compris les compétences numériques ;</li> <li>○ renforcer les capacités au niveau des entreprises, notamment en matière de gestion des affaires et d'éducation financière et numérique, en vue d'améliorer les capacités de croissance, de gestion des connaissances et de partage de bonnes pratiques.</li> </ul>		

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
<p>Un avenant à la convention de financement FED/2021/427-946 conclue en novembre 2021 entre la Commission européenne et le PNUD a été signé le 15 mars pour un montant de 9 746 362 \$ US. Total des ressources allouées : PNUD TRAC : 612 0887 \$ US, donateur (UE/OEACP) : 9 134,27 \$ US pour gérer le programme économique informel ACP-UE, connu sous le nom officiel « Appui à la transition des entreprises informelles vers la croissance durable et une officialisation dans les régions Afrique, Caraïbes et Pacifique ». Ce programme a commencé le 1<sup>er</sup> février 2022 et couvrira une période de 52 mois.</p>	<p>Le projet est cofinancé par l'Union européenne et le Programme des Nations Unies pour le développement et bénéficie de l'appui du Secrétariat de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.</p> <p>Le projet vise à libérer le potentiel de l'économie informelle en vue d'une croissance inclusive à travers des interventions au niveau macro, meso et micro. Au niveau macro, il appuiera l'élaboration et la mise en œuvre de conditions réglementaires favorables et de mesures incitatives pertinentes pour l'officialisation des entreprises. Au niveau meso, il soutiendra la création d'une plateforme d'action collective dans un sous-secteur donné de l'économie informelle dans les pays cibles. Les sous-secteurs qui seront sélectionnés feront l'objet d'une intervention en profondeur pour identifier et surmonter les insuffisances systémiques à un niveau localisé afin de contribuer à augmenter les interventions mondiales destinées à accroître l'impact escompté. Au niveau micro, l'accent sera mis sur le renforcement des capacités et les activités de formation afin d'améliorer l'accès aux services pertinents qui profitent aux entreprises informelles.</p> <p>Trois (3) pays ACP bénéficiaires sélectionnés : Mozambique, Sierra Leone et îles Salomon.</p>	<p>En résumé, le projet comporte cinq (5) résultats clés (résultats escomptés) :</p> <p>Un cadre politique intégré pour est développé et promu pour l'officialisation des entreprises informelles ;</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Des services financiers sont mis au point et promus et les opportunités de capitalisation sont identifiées en faveur des intermédiaires financiers ;</li> <li>2) Les capacités des intermédiaires du secteur privé, des revendeurs et des représentants de l'administration publique sont renforcées, et les technologies numériques sont utilisées ;</li> <li>3) Un appui est fourni à la création d'une plateforme d'action collective ;</li> <li>4) Un appui est fourni au partage de connaissances, de technologies et de ressources à travers les pays de l'OEACP.</li> </ol> <p>La coopération triangulaire et Sud-sud constituera également une composante clé du projet, avec la création de répertoires qui seront alimentés par les enseignements tirés du processus de mise en œuvre et l'organisation d'événements de partage de connaissances en faveur de l'ensemble des États membres de l'OEACP.</p>	

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
<p><b>Convention de financement ACP/FED/42-720 - Programme-cadre d'appui au développement des chaînes de valeur agricoles, signée le 21 octobre 2020 pour un montant de 157 millions d'euros. Le programme est en cours de mise en œuvre sur une période de 180 mois, hors phase de clôture d'une période de 24 mois.</b></p> <p><b>Modalités de mise en œuvre :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Gestion indirecte avec une organisation d'un État membre de l'UE ;</b></li> <li><b>2. Gestion indirecte avec une organisation internationale ;</b></li> <li><b>3. Gestion indirecte avec une organisation régionale ;</b></li> <li><b>4. Contribution au mécanisme de financement mixte du FED.</b></li> </ol>	<p>L'objectif général du programme est de donner aux acteurs intervenant tout au long des chaînes de valeur agricoles durables et résilientes face au changement climatique, notamment les petits exploitants agricoles et les MPME, tout particulièrement les femmes et les jeunes, les moyens de participer pleinement à la transformation et à la modernisation du secteur agricole aux niveaux national/régional, afin d'accroître leur revenu mais aussi de réduire la pauvreté et la faim ainsi que d'améliorer l'état nutritionnel de la mère et de l'enfant dans les États membres de l'Organisation. Ses objectifs spécifiques sont comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Développer et renforcer les capacités de l'ensemble des acteurs des chaînes de valeur de l'OEACP à mobiliser des financements et des investissements ;</li> <li>2. Faciliter et renforcer l'intégration des acteurs intervenant tout au long des chaînes de valeur agricoles, notamment les petits exploitants agricoles.</li> </ol>	<p>Les résultats attendus du programme sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Composante 1 : les capacités des acteurs des chaînes de valeur agricoles, notamment les petits exploitants agricoles et les MPME, à attirer des financements et des investissements sont renforcées ;</li> <li>● Composante 2 : l'investissement dans les chaînes de valeur agricoles à travers des opérations de financement mixte ciblant des chaînes de valeur agricoles spécifiques est encouragé ;</li> <li>● Composante 3 : Des mesures de relance post-COVID-19 à travers des actions spécifiques à court et moyen termes destinées à atténuer l'impact de la pandémie sur le secteur agroalimentaire dans les pays de l'OEACP et sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle de leurs populations sont mises en place.</li> </ul>	<p>Le programme est en cours, et devrait prendre fin en octobre 2028. Au cours de la période concernée, les contrats suivants ont été signés pour faciliter la mise en œuvre du programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Composante II (50 millions d'euros), un contrat a été signé avec l'Institution européenne de financement du développement, pour la mise sur pied d'une facilité d'investissement de l'OEACP visant à faciliter l'accès aux financements, dénommée initiative de financement de l'agriculture(AgriFi) ;</li> <li>▪ Pour la Composante III (47 millions d'euros), des contrats ont été signés avec les organisation suivantes :</li> <li>▪ Le COLEACP, pour la mise en œuvre du programme Fit for Market plus (25 millions d'euros), qui vise à renforcer les capacités des États membres de sorte qu'ils puissent se conformer à la réglementation régissant l'accès au marché de l'UE.</li> <li>▪ Le FIDA pour la mise en œuvre des ressources additionnelles du programme en faveur des organisations paysannes ACP (10 millions d'euros), qui vise à améliorer les capacités de ces entités en matière de prestation de services techniques et économiques, et à mettre leurs membres en relation avec les marchés ; et</li> <li>▪ Agricord pour la mise en œuvre du programme de recherche et d'innovation piloté par les organisations paysannes (8 millions d'euros), afin de renforcer la capacité des agriculteurs à mettre en œuvre des approches agroécologiques et à innover pour instaurer des systèmes agroalimentaires durables et résilients.</li> </ul>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
			<p>▪ La GIZ a lancé en mars 2023 la Facilité d'appui aux entreprises qui comprend trois composantes, à savoir : a) l'académie en ligne de l'Agribusiness ; b) le Fonds pour les subventions de contrepartie ; et c) le dialogue politique Sud-Sud.</p> <p><b>Pays bénéficiaires :</b> tous les pays de l'OEACP</p> <p><b>Pour plus d'informations, contacter le département de la transformation économique structurelle et du commerce.</b></p>
<p><b>3.3 Renforcer l'accès aux financements pour les entreprises, en particulier les PME (400 millions d'euros)</b></p>			
<p><b>Convention de financement No. ACP/FED/038-840 – Renforcement de l'accès au financement en faveur des entreprises, notamment les PME</b> – signée le 27 septembre 2017 pour un montant de 190 millions d'euros. Le programme <b>est en cours de mise en œuvre</b> sur une période de 120 mois, hors phase de clôture d'une période de 24 mois.</p> <p>Modalité de mise en œuvre</p> <p>Le programme <b>est en cours de mise en œuvre</b> au titre du Cadre de l'UE pour le financement mixte et de ses facilités. Les projets seront évalués et mis en œuvre dans le cadre de la facilité d'investissement pertinente de l'UE : Facilité d'investissement pour l'Afrique, la Facilité d'investissement pour les Caraïbes, la Facilité d'investissement pour le Pacifique et la Facilité d'investissement thématique.</p>	<p>Le principal objectif du programme est de contribuer à la lutte contre la pauvreté en favorisant le développement du secteur privé, en particulier à travers un accès accru au financement destiné aux MPME ainsi qu'aux coopératives et à d'autres formes de l'économie sociale, collaborative et de partage, en renforçant les capacités productives et les chaînes de valeur et en appuyant des initiatives spécifiques, telles que ElectriFi et AgriFi. De manière particulière, le programme contribue à la réalisation de l'ODD 8 (promouvoir la croissance économique inclusive et durable, l'emploi et le travail décent pour tous) mais facilite aussi les progrès vers l'ODD 2 (éradiquer la faim, réaliser la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable); l'ODD 6 (favoriser la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous), l'ODD 7 (promouvoir l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous) et les ODD 9, 12, 13, 14, et 15</p>	<p>Indicateurs standards de résultat pour les projets de financement mixte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Installation et mise à niveau de lignes de transmission et de distribution ;</li> <li>- Création de nouvelles connexions à l'énergie abordable, fiable et moderne ;</li> <li>- Mise en place d'une capacité renouvelable ;</li> <li>- Production énergétique bénéfique à la population.</li> </ul>	<p>Le programme est en cours, et devrait prendre fin le 28 septembre 2025.</p> <p>Le montant des garanties accordées par l'AFD est de 143,3 millions d'euros.</p> <p>Les contrats de garantie entre l'AFD et les bénéficiaires ont été signés.</p> <p>La nouvelle modalité de financement pour les intermédiaires financiers est disponible et s'élève à 195,5 millions d'euros.</p> <p>Accès au financement - Nombre d'unités servies parmi le groupe cible concerné : le nombre de MPME servies est de 509.</p> <p>Accès au financement : le montant de prêts en cours et d'autres sources de financement pour le groupe cible concerné est de 234,9 millions d'euros.</p>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
<p>Les sous-projets ci-après ont fait l'objet d'un contrat :</p> <p>1. <b>Fonds pour l'agro-industrie (ABC)</b> : Ce programme est mis en œuvre par le FIDA pour un montant de 45,8 millions d'euros.</p> <p>Le Fonds ABC est un instrument d'investissement à impact mixte sur le capital visant à réduire le déficit de financement auquel sont confrontés les petits agriculteurs, contribuant ainsi à un développement économique et social inclusif dans les pays ciblés.</p> <p>2. Facilité Garantie Euriz, en faveur des MPME ACP : Ce sous-projet est conjointement mis en œuvre par l'Agence française de développement (AFD) et l'Agence suédoise de coopération au développement (ASDI) pour un montant de 26,5 millions d'euros.</p> <p>3. Projet Boost Africa : Ce programme est conjointement mis en œuvre par la BEI et la BAD et doté d'un montant de 61 millions d'euros.</p> <p><a href="https://www.eib.org/fr/products/mandates-partnerships/boost-africa/index.html">https://www.eib.org/fr/products/mandates-partnerships/boost-africa/index.html</a></p>	<p><b>Objectif 1</b> : Renforcer de manière durable les chaînes de valeur agricoles dans les pays à revenu faible et intermédiaire de la tranche inférieure, en s'attaquant aux contraintes actuelles en matière de capital d'investissement qui en ce moment affectent les organisations paysannes et les PME rurales qui font partie du « maillon manquant de la chaîne », limitant leur capacité à évoluer.</p> <p><b>Objectif 2</b> : Soutenir la préservation des emplois et la création de nouvelles possibilités d'emploi viables pour les femmes et les jeunes en milieu rural, comme alternative à la migration.</p> <p><b>Objectif 3</b> : Tirer parti des travaux de projets FIDA/AGRA existants : - identifier des perspectives d'investissement solides qui ont le potentiel d'élever l'ensemble de la chaîne de valeur; - réduire les risques des investissements du Fonds ABC en alignant étroitement les activités du TAF sur les projets d'investissement; et - promouvoir la participation du secteur privé en aidant les PME à atteindre une croissance durable et à intégrer le secteur financier formel.</p> <p>Le programme EURIZ a pour objectif de faciliter l'accès au crédit des PME à fort impact développemental et de tout autre type de PME dans les régions Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP).</p> <p>La Garantie EURIZ permet aux institutions financières partenaires (banques publiques et</p>		<p>Le nombre d'emplois créés ou maintenus (résultant du projet) est de 2036.</p> <p>Le nombre d'indicateurs spécifiques de projet de MPME desservies dans les États fragiles est de 38.</p> <p>Le nombre de MPME à fort impact servies est de 471.</p> <p><a href="https://www.eib.org/fr/products/mandates-partnerships/boost-africa/index.htm">https://www.eib.org/fr/products/mandates-partnerships/boost-africa/index.htm</a></p> <p>Pays bénéficiaires du programme EURIZ :</p> <p>Tous les pays de l'Afrique centrale, Guinée, Côte d'Ivoire, Mauritanie, et Afrique du Sud</p> <p><a href="https://businessacp.com/wp-content/uploads/2020/02/EURIZ-Guarantee-programme.pdf">https://businessacp.com/wp-content/uploads/2020/02/EURIZ-Guarantee-programme.pdf</a></p> <p><i>Pour de plus amples informations, contacter le département de la transformation économique structurelle et du commerce</i></p> <p>Le projet est en cours. La dernière réunion du Comité de pilotage s'est tenue en mars 2023, et la prochaine est prévue en avril 2024.</p> <p>- Les régions Pacifique et Caraïbes ont sollicité des projets supplémentaires.</p> <p><a href="https://www.proparco.fr/en/programme-de-financement/euriz-guarantee">https://www.proparco.fr/en/programme-de-financement/euriz-guarantee</a></p>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
	<p>privées, institutions financières spécialisées), auprès desquelles les PME des régions ACP pourraient demander un prêt en monnaie locale, de faire appel à PROPARCO ou à l'AFD pour garantir une partie du risque lié au prêt.</p> <p>Le programme de Garantie EURIZ permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• soutenir l'accès au financement des PME dans les pays fragiles (Éthiopie, Guinée, Mali, Niger, RDC, Tchad ...), en offrant une garantie couvrant 50% des prêts accordés par les institutions financières partenaires à tout type de PME ;</li> <li>• soutenir l'accès au crédit pour les PME à fort impact développemental, en leur offrant une garantie couvrant jusqu'à 70% des prêts.</li> </ul>		<p>Le projet en cours. La 3<sup>e</sup> réunion du comité de pilotage s'est tenue en novembre 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Investissements de tranche supérieure – enveloppe de 70 millions d'euros déjà allouée/pas de nouvelles opérations envisagées.</li> <li>- Investments de tranche inférieure – Déploiement quasi complet – 10 millions d'euros de marge de décaissement pour un dernier investissement.</li> <li>- Plan d'étude d'impact du programme Business ACP (6 études) en cours.</li> <li>- Plan de communication et de visibilité du programme Business ACP en cours d'élaboration</li> </ul> <p><b>Pays bénéficiaires :</b></p> <p>Bénin, Burkina Faso, Congo, Équateur, Ghana, Guinée, Côte d'Ivoire, Kenya, Libéria, Madagascar, Mali, Niger, Nigeria, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie, Togo, Ouganda, Zambie Cameroun, Congo, République dominicaine, Eswatini, Madagascar, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Sénégal, Afrique du Sud, Tanzanie, Ouganda.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour de plus amples informations, contacter le département de la transformation économique structurelle et du commerce.</li> </ul>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
<p><b><u>Convention de financement ACP/FED/038-697: Fit for Market</u></b>  <b>: Renforcement de la compétitivité et de la durabilité du programme sectoriel ACP pour l'horticulture.</b></p> <p>La convention de financement a été signée le 18 décembre 2015 pour un montant de 20,3 millions d'euros. Le programme <b>est en cours de mise en œuvre</b> pour une période de 84 mois. Un montant supplémentaire de 5 millions d'euros sera fourni par les bénéficiaires des subventions à titre de cofinancement.</p> <p>Le programme a bénéficié d'un financement supplémentaire de 15 millions d'euros en 2018 pour aider les organisations des petits exploitants ACP à se conformer aux mesures sanitaires et phytosanitaires.</p> <p><b>Modalités de mise en œuvre :</b></p> <p>Gestion directe (contrat de subvention directe entre la CE et Comité de Liaison Europe-Afrique-Caraïbes-Pacifique COLEACP).</p>	<p>Le programme vise à permettre aux petits exploitants, aux organisations de producteurs et aux MPME d'accéder aux marchés horticoles internationaux et nationaux en se conformant de façon durable aux mesures sanitaires et phytosanitaires et aux exigences du marché.</p>	<p>Les résultats attendus du programme sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités des petits exploitants, des organisations de producteurs et des MPME horticoles à travers le respect des mesures sanitaires et phytosanitaires ;</li> <li>- Acquisition de compétences et d'outils commerciaux par les MPME horticoles, les petits exploitants et les organisations de producteurs afin d'être efficaces, rentables et inclusifs.</li> </ul>	<p><b>Le programme est en cours, et devrait prendre fin le 31 décembre 2026.</b></p> <p>En décembre 2021, un nouveau contrat d'un montant de 25 millions d'euros a été signé dans le cadre du programme Fit for Market Plus. Des événements marquant le lancement du programme ont été organisés dans les six régions en mai 2022. Plus de 250 manifestations d'intérêt ont été reçues à ce jour. La mise en œuvre des contrats de subvention est cours.</p> <p><i>Pour de plus amples informations, contacter le département Transformation économique structurelle et Commerce.</i></p>
<p><b>Convention n° ACP/FED/-041-112 - Organisations paysannes pour les pays ACP, signée le 12 février 2019 pour un montant de 40 millions d'euros. Le programme est en cours de mise en œuvre sur une période de 72 mois, hors phase de clôture d'une période de 24 mois.</b></p> <p><b>Modalités de mise en œuvre :</b></p> <p><b>Gestion indirecte avec le FIDA et les organisations paysannes régionales de l'OEACP</b></p>	<p>Ce programme a pour but de renforcer les capacités afin d'accroître les recettes, les moyens d'existence, ainsi que la sécurité et la sûreté alimentaires et nutritionnelles des exploitations agricoles familiales dans les domaines ciblés, à travers une plus grande intégration de celles-ci dans les principales chaînes de valeur agricoles. Il fait fond sur les enseignements tirés de la mise en œuvre d'un programme similaire pour les organisations paysannes africaines (2013-2018). Ses objectifs spécifiques sont comme suit :</p> <p>OS1 : Améliorer les services techniques et économiques fournis par les organisations</p>	<p>Les résultats attendus du programme sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● les capacités des organisations paysannes à fournir des services techniques et économiques et à connecter leurs membres aux marchés sont renforcées ;</li> <li>● l'accès des organisations paysannes aux services financiers est amélioré ;</li> <li>● l'environnement des affaires et la compétitivité des petits exploitants sont améliorés ;</li> </ul>	<p><b>Le programme est en cours, et devrait prendre fin le 13 février 2025.</b></p> <p><b>En décembre 2021, un contrat a été signé avec le FIDA en vue de doter le programme FO4ACP d'un financement complémentaire de 10 millions d'euros, destiné à aider les membres de l'OEACP à pallier les effets de la pandémie de COVID-19.</b></p> <p>Organisations paysannes régionales bénéficiaires :</p> <p><b>PIFON – Réseau des organisations agricoles des îles du Pacifique ; SACAU – Confédération des organisations agricoles d'Afrique australe ; ROPPA – Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest ; PROPAC – Plateforme sous-régionale des</b></p>



Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
	<p>d'agriculteurs et les entreprises dirigées par des agriculteurs tout au long des chaînes de valeur ;</p> <p>OS2 : Renforcer la capacité des organisations à influencer sur les politiques et le climat des affaires,</p> <p>OS3 : Garantir la redevabilité des organisations à s'acquitter efficacement de leurs missions institutionnelles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• les capacités institutionnelles et professionnelles des organisations paysannes sont renforcées ;</li> <li>• les connaissances et leur dissémination parmi les pairs en vue de leur reproduction et expansion sont renforcées.</li> </ul>	<p><b>Organisations paysannes d'Afrique centrale ; EAFF – Fédération des agriculteurs d'Afrique de l'Est ; UMAGRI – Union Maghrébine des agriculteurs ; PAFO – Organisation panafricaine des agriculteurs ; et le Bureau FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes.</b></p> <p><i>Pour de plus amples informations, contacter le Département de la transformation économique structurelle et du commerce.</i></p>
<p><b>Convention de financement n° FED/2018/041-571 – Renforcement des capacités des institutions du secteur minier et des petits exploitants privés de minerais de faible valeur dans les pays de l’OEACP : la phase II a été signée le 26 novembre 2019 pour un montant de 10 millions d’euros. Le programme est en cours de mise en œuvre sur une période de 36 mois, hors phase de clôture d’une période de 24 mois.</b></p> <p><b>Modalités de mise en œuvre :</b></p> <p><b>Gestion indirecte avec le PNUD</b></p>	<p>L'objectif général de la phase II du programme est d'accroître les emplois et les revenus des entreprises d'exploitation minière artisanale et à petite échelle, et surtout d'améliorer les possibilités économiques pour les femmes. Les objectifs spécifiques consistent à :</p> <p>i) Améliorer le climat des affaires du secteur des entreprises d'exploitation minière artisanale et à petite échelle à travers des progrès politiques, juridiques, réglementaires et institutionnels ;</p> <p>ii) Renforcer les compétences entrepreneuriales des entreprises d'exploitation minière artisanale et à petite échelle dans le domaine des minerais pour le développement ;</p> <p>iii) Accroître la productivité des entreprises d'exploitation minière artisanale et à petite échelle intervenant dans le domaine des minerais pour le développement, à travers un meilleur accès à la technologie, aux outils, au financement et aux marchés</p> <p>iv) Améliorer la responsabilité environnementale et sociale des entreprises</p>	<p>Les résultats attendus du programme sont les suivants :</p> <p>i) Les capacités des gouvernements sont renforcées pour rendre plus propice le climat des affaires pour les opérateurs intervenant dans les chaînes de valeur des minerais pour le développement ;</p> <p>ii) Les systèmes géologiques sont améliorés grâce aux données géologiques des minerais pour développement qui sont ouvertes et accessibles au public ;</p> <p>iii) Les capacités en matière d'entrepreneuriat sont améliorées afin de renforcer les chaînes de valeur dans le secteur des minerais pour le développement ;</p> <p>iv) Les capacités des universités et des centres de formation professionnelle sont renforcées afin de leur permettre d'offrir des formations et de la recherche appliquée en appui aux entreprises d'exploitation minière</p>	<p><b>Le programme est en cours et devrait prendre fin en novembre 2024, à la suite d'une prolongation de la convention de financement.</b></p> <p><b>La dernière réunion du comité de pilotage s'est tenue en juillet 2023.</b></p> <p><b>La Phase III du programme a été approuvée et devrait s'achever à la fin de novembre 2024.</b></p> <p><b>La conférence de clôture de la Phase II et le lancement de la Phase III auront lieu en avril 2024 en Zambie.</b></p> <p><b>Les dix pays bénéficiaires ciblés font actuellement l'objet d'une revue (Jamaïque, Cameroun, Fidji, Zambie, Guinée, Ouganda, République du Congo, Burkina Faso, Tanzanie et Suriname.</b></p> <p><b>À l'issue d'une évaluation indépendante de la mise en œuvre à mi-parcours menée en juillet 2023, le nombre de pays bénéficiaires de la Phase III sera réduit à cinq, au terme d'un processus concurrentiel.</b></p> <p><b>Pays bénéficiaires :</b></p>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
	<p>d'exploitation minière artisanale et à petite échelle ;</p> <p>v) Outiller les institutions et les parties prenantes clés dans les États membres de l'OEACP pour procéder à des échanges Sud-Sud en matière de connaissances, d'expériences et de bonnes pratiques.</p>	<p>artisanale et à petite échelle dans le secteur des minéraux pour le développement ;</p> <p>v) La compréhension et la sensibilisation des parties prenantes clés sont renforcées quant aux questions touchant l'innovation et les progrès technologiques dans le cadre du lien entre minéraux pour le développement et développement durable ;</p> <p>vi) La disponibilité et l'accessibilité des produits financiers sont améliorées en faveur du secteur des minéraux pour le développement ;</p> <p>vii) La promotion des produits liés aux minerais pour les développements manufacturés sur le plan local est renforcée dans les pays de l'OEACP et à l'échelle internationale.</p>	<p>Jamaïque, Cameroun, Fidji, Zambie, Guinée, Ouganda, République du Congo, Burkina Faso, Tanzanie et Suriname, et 41 autres pays bénéficient du renforcement des capacités et du partage de bonnes pratiques.</p> <p><a href="http://www.developmentminerals.org/index.php/fr/">http://www.developmentminerals.org/index.php/fr/</a>  <a href="https://www.facebook.com/developmentminerals">https://www.facebook.com/developmentminerals</a></p> <p><i>Pour plus d'informations, contacter le Département de la transformation économique structurelle et du commerce.</i></p>
<p>Avenant n°1 à la convention de financement ACP/FED/041-097</p> <p><b>« Facilité pour la Réforme du climat de l'investissement(RCI) »</b>                      - C'est une facilité d'assistance technique visant à améliorer l'environnement des affaires et le climat des investissements au sens large grâce à un dialogue structuré. GIZ, SNV, British Council, Expertise France.</p>	<p>L'objectif global de ce programme est de promouvoir une croissance inclusive et durable soutenue par la création d'emplois décents dans les pays ACP. De manière spécifique, il vise à soutenir les pays partenaires ACP et les institutions régionales dans le cadre de leur processus de dialogue structuré avec le secteur privé afin de créer un environnement des affaires et un climat de l'investissement plus propices.</p>	<p>Domaine de résultat 1</p> <p>La Facilité RCI met en œuvre des interventions axées sur la demande des organisations des secteurs public et privé, pour les aider à améliorer l'environnement des affaires et le climat des investissements dans les pays ACP. Au 31 août 2023, 52 interventions avaient été réalisées, dont 48 % contribuait à l'égalité des sexes. Les évaluations effectuées six mois au terme des interventions ont révélé qu'à date, 22 initiatives en vue de la réforme des entreprises ont été engagées et/ou mises en œuvre, et que 15 processus de dialogue public-privé (PPD) ont été renforcés à la suite de nos interventions. Par exemple la mise en place en République</p>	<p><b>Le projet est cours, et la Facilité RCI a organisé plusieurs webinaires, et établi plusieurs rapports depuis juillet 2023.</b></p> <p>La dernière réunion du comité de pilotage du projet s'est tenue en septembre 2023. La prochaine réunion étant prévue en mars 2024.</p> <p>Un appel à propositions a été lancé entre octobre et décembre 2023. Sur les 450 candidatures reçues, 42 ont été sélectionnées pour une évaluation approfondie.</p>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
		<p>Dominicaine d'une plateforme commerciale unique pour les exportations et les importations à la suite de notre intervention, facilitant ainsi le commerce transfrontalier.</p> <p>Domaine de résultat 2</p> <p>La Facilité RCI mène des interventions en matière de renforcement des capacités au profit des institutions nationales, régionales ACP de financement du développement (IFD). Au 31 août 2023, 57 IFD ACP ont bénéficié d'activités de renforcement des capacités, Les évaluations et les entretiens menés à l'issue de l'intervention ont révélé que sur les sept banques ayant bénéficié d'un soutien à la carte en 2021 et 2022 (dont une au titre du domaine de résultat 1), six IFD ont amélioré leurs performances dans au moins un des domaines prédéfini. Grâce à un financement supplémentaire de l'UE, de l'OEACP et du BMZ, dix IFD ACP ont été sélectionnées pour bénéficier d'un appui additionnel taillé sur mesure.</p> <p><b>Domaine de résultat 3</b></p> <p>Des produits de savoirs (par exemple, les enseignements tirés, les meilleures pratiques, les événements entre pairs, les webinaires, etc.) résultant de la Facilité RCI ont été compilé et partagés. Au cours de la période sous examen, la Facilité a continué de travailler sur la problématique de l'autonomisation économique des femmes, les financements innovants, et a ajouté une nouvelle série sur l'autonomisation économique des jeunes. En outre, nous avons lancé trois cours en ligne</p>	

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
		ouverts à tous (MOOC), dont l'un est axé sur les réformes de l'environnement des affaires propices à l'autonomisation économique des femmes.	
<p><b>FED/2022/437-388 Renforcement des capacités en matière de facilitation de l'investissement dans les pays ACP (Programme ACP de facilitation de l'investissement). Ce programme est actuellement mis en œuvre pour une période de deux années allant de septembre 2023 à septembre 2025.</b></p> <p><b>Le montant total de la dotation financière est de 2 842 776 d'euros.</b></p>	<p>Le projet évalue les besoins en assistance technique en matière de facilité de l'investissement dans six pays bénéficiaires, et leur fournit l'assistance technique appropriée et les capacités connexes, en s'appuyant sur une évaluation des besoins de chaque pays. Les activités prévues seront en cohérence avec les convictions fondamentales de la CNUCED en matière de facilitation de l'investissement :</p> <p>Toujours actif: prioriser les éléments de facilitation de l'investissement qui sont nécessaires en tout temps, et pas seulement dans les circonstances exceptionnelles (par exemple, lorsqu'un différend se profile).</p> <p>Pour tous les investisseurs: Des procédures administratives et des enregistrements transparents, rationalisés et numériques qui aident les entreprises locales autant que les investisseurs étrangers, les MPME autant que (voire plus) les multinationales.</p> <p>Mesures globales: Plutôt que d'instaurer des processus et des systèmes dédiés aux seules autorisations d'investissement, capturer les économies d'échelle en couvrant progressivement la totalité ou la plupart des procédures et services requis par les entreprises étrangères et locales (par exemple,</p>	<p>Les activités peuvent inclure les éléments suivants (bien qu'il soit possible de les élargir à d'autres éléments en tant que besoin) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des portails d'informations numériques: ils décrivent les étapes nécessaires à l'obtention de tous les enregistrements obligatoires devant permettre aux investisseurs étrangers et locaux de fonctionner légalement, de bout en bout du point de vue de l'utilisateur, et ce de manière transparente entre plusieurs services publics.</li> <li>- Des guichets uniques numériques: Ils combinent les processus d'approbation en vue de l'obtention des enregistrements obligatoires et leur mise en ligne. La plateforme gouvernementale numérique de la CNUCED permet aux fonctionnaires de mettre en ligne facilement et rapidement des démarches administratives. Le fait de se concentrer sur les convictions fondamentales en matière de facilitation de l'investissement profite également aux micro, petites et moyennes entreprises (MPME), stimule le développement inclusif et contribue à la réalisation des ODD.</li> </ul>	<p><b>Le programme est en cours, et devrait prendre fin en septembre 2025.</b></p> <p><b>Les pays bénéficiaires sont divisés en deux groupes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une part les pays membres de l'EOACP ayant des négociations bilatérales en cours ou potentielles sur la facilitation des investissements : <b>Angola et Nigeria (accords sur la facilitation des investissements durable), Zimbabwe (accords sur l'approfondissement des APE).</b></li> <li>- les pays membres de l'EOACP impliqués dans les négociations à l'OMC, qui ont notifié à l'UE leur intention d'adhérer à l'APE ou ceux ayant signé des APE mais qui ne sont pas (encore) engagés dans d'autres négociations bilatérales sur la question de la facilitation des investissements : <b>Gambie, Suriname, Vanuatu.</b> Dans chaque pays, le projet travaillera avec l'agence chef de file chargée de la facilitation des investissements.</li> </ul> <p><b>Statut :</b></p> <p>Au mois de février 2024, des missions de sensibilisation ont été effectuées dans les délégations de l'UE et auprès des agences de</p>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
	l'enregistrement fiscal, la sécurité fiscale/la sécurité sociale, les licences, etc.).		promotion des investissements (API) de chaque pays bénéficiaires.
<p><b>Convention de financement n° ACP/FED/041-092 - Inclusion financière, accès au financement et gestion des connaissances pour les États membres de l'OEACP, avec un accent particulier sur les défavorisés et les plus vulnérables : femmes, jeunes et secteur informel, signée le 21 octobre 2020 pour un montant de 92 millions d'euros. Le programme est en cours de mise en œuvre sur une période de 132 mois, hors phase de clôture d'une période de 18 mois.</b></p> <p><b>Modalités de mise en œuvre :</b></p> <p><b>Sous-programme :</b></p> <p><b>Programme pour l'entrepreneuriat féminin en Afrique (WE4A)</b></p> <p><b>Dotations financières du programme pour l'entrepreneuriat féminin en Afrique (WE4A) 20 600 000 d'euros.</b></p> <p><b>Gestion indirecte avec signature de l'accord de délégation entre la Commission européenne et la GIZ - Tony Elumelu Foundation (TEF) pour un montant de 20 millions d'euros.</b></p>	<p>L'objectif général du programme est de contribuer à la résilience économique des pays de l'OEACP en appuyant les segments défavorisés de leurs économies, notamment ceux qui sont le plus affectés par la crise liée à la pandémie de COVID-19. Ses objectifs spécifiques sont comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Augmenter le nombre de micros, de petites et de moyennes entreprises officiellement enregistrées, et l'appui dont elles bénéficient afin d'atténuer l'impact de la crise liée à la pandémie de COVID-19 dans les pays de l'OEACP ;</li> <li>2. Accroître les services financiers et administratifs axés sur le développement offerts aux femmes et aux jeunes entrepreneurs ;</li> <li>3. Encourager et élargir par l'action des institutions financières locales l'accès aux services bancaires et financiers pour tous, en particulier les personnes ayant un accès limité voire aucun à ces services, telles que les femmes, les jeunes et les populations vulnérables les plus affectées par la crise liée à la pandémie de COVID-19 ; Moderniser et réformer les réseaux des accords internationaux d'investissement afin de les rendre plus propices au développement durable inclusif.</li> </ol>	<p>Les résultats attendus du programme sont les suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>i) Résultat 1.1 : La capacité institutionnelle et législative aux niveaux national et infranational à appuyer les travailleurs informels et les MPME dans le secteur informel est renforcée à travers la mise en place de mesures incitatives ;</li> <li>ii) Résultat 1.2 : Les organisations et les réseaux de travailleurs et opérateurs informels sont consolidés à travers le renforcement de capacités, la formation et une coordination des opérateurs, de manière à accroître leur capacité à mener notamment un dialogue politique, l'objectif étant de promouvoir un accès inclusif et égal aux services sociaux et financiers ;</li> <li>iii) Résultat 1.3 : Les instruments financiers destinés à promouvoir un accès égal au financement ainsi qu'aux opérations de mixage/d'investissement en faveur des MPME du secteur informel sont conçus et mis en œuvre.</li> </ol>	<p><b>Le programme est en cours, et devrait prendre fin en octobre 2027.</b></p> <p><b>Le programme initial pour l'entrepreneuriat féminin en Afrique (WE4A) a pris fin en 2023. Cependant, il fait actuellement l'objet d'une modification et sera prolongé jusqu'en 2027 grâce au partenariat avec l'Initiative pour l'investissement dans les jeunes entreprises en Afrique (IYBA), lancée en 2021, en tant qu'une initiative de l'Équipe Europe de l'UE.</b></p> <p><b>Le lancement du programme IYBA-WE4A aura lieu lors du Forum des affaires UE-Afrique prévu en mars 2024 en Ouganda.</b></p> <p><b>Pays bénéficiaires :</b></p> <p><b>Pays africains de l'OEACP</b></p> <p><b>Pour de plus amples informations, contacter le Département de la transformation économique structurelle et du commerce.</b></p> <p><a href="https://tefconnect.com">https://tefconnect.com</a></p>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
<p><b>3.4 Promouvoir la gestion des connaissances pour le développement du secteur privé ACP-UE (6 millions d’euros) - financement complémentaire de 3 millions d’euros</b></p>			
<p><a href="#">Convention de financement ACP/FED/037-975</a> (Promouvoir la gestion des connaissances pour le développement du secteur privé ACP-UE), signée le 28 juillet 2017 pour un montant de 6 millions. Le programme <b>est en cours de</b> mise en œuvre sur une période de 80 mois, hors phase de clôture d’une période fixe de 24 mois.</p> <p>Augmentation du plafond de financement de 3 millions d’euros dans la perspective de la restructuration du programme et de la prolongation supplémentaire de la durée de la mise en œuvre opérationnelle de 2 ans (2022-2024).</p> <p><b>Modalité de mise en œuvre</b></p> <p>Gestion indirecte avec le Secrétariat de l’OEACP comme autorité contractante par le biais du contrat de service avec le Consortium IBF.</p>	<p>Le programme cadre parfaitement avec les dispositions de la stratégie intra-ACP 2014-2020 et les objectifs du programme des Nations Unies pour le développement durable à l’horizon 2030. Il vise avant tout à faciliter la réalisation progressive de l’ODD 8 « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous », tout en favorisant les progrès vers l’ODD 1 « Éliminer l’extrême pauvreté et la faim ».</p> <p>L’objectif spécifique est de contribuer à l’effort général déployé pour la mise en œuvre des objectifs clés liés au développement du secteur privé, notamment en ce qui concerne le cadre conjoint pour le développement du secteur privé et la stratégie intra-ACP du 11<sup>e</sup> FED, à travers la plateforme pour le développement du secteur privé, la promotion de la gestion des connaissances pour le développement du secteur privé ACP-UE et une assistance au Secrétariat ACP.</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Mise en œuvre du cadre de coopération ACP-UE pour l’appui au développement du secteur privé dans les pays ACP ;</li> <li>● Renforcement de la capacité productive et de création d’emplois ;</li> <li>● Identification des meilleures pratiques et partage des enseignements découlant du développement du secteur privé ;</li> <li>● Dynamisation et promotion de l’apprentissage par les pairs entre les pays et régions ACP ;</li> <li>● Renforcement du système de connaissances en vue de mener des actions pour le développement du secteur privé ACP-UE ;</li> <li>● Amélioration de la visibilité des activités financées en vue du développement du secteur privé ACP-UE.</li> </ul>	<p>Le programme est en cours, et une demande de prolongation jusqu’en août 2025 a été officiellement introduire..</p> <p>Le Secrétariat ACP continue de bénéficier d’un appui technique dans le cadre de ce programme pour évaluer et sélectionner un certain nombre de propositions reçues, qui seront financées sur les ressources prévues pour l’appui au secteur privé.</p> <p>Le rapport annuel de suivi du programme pour l’exercice 2022-2023 a été soumis en février 2024.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La prochaine réunion trimestrielle se tiendra en mars 2024.</li> <li>- La stratégie de sortie du programme BACP incluant une plateforme de gestion des connaissances a été soumise en février 2024.</li> <li>- Le programme de travail du programme BACP a été soumis en février 2024.</li> </ul> <p><b>Pays bénéficiaires : tous les pays et régions membres de l’OEACP</b></p> <p><a href="http://www.businessacp.com">www.businessacp.com</a></p>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
			<i>Pour de plus amples informations contacter le Département de la transformation économique structurelle et du commerce.</i>
<b>6. Réserve</b>			
<p><b>Convention de financement ACP/FED/039-783 : Collect More-Spend Better : Appui à la mobilisation des recettes nationales en vue d'améliorer l'environnement des affaires, signée le 15 juin 2018 pour un montant de 10 millions.</b> Le programme est en cours de mise en œuvre sur une période 132 mois.</p> <p><b>Modalités de mise en œuvre :</b></p> <p>Gestion directe - subventions - attribution directe au FMI</p>	<p>L'objectif du programme est d'améliorer la mobilisation des recettes nationales afin de promouvoir le développement durable et la croissance inclusive. Il vise en particulier à contribuer à la réalisation des ODD 16 et 17, à travers une mobilisation accrue des recettes nationales (17.1), la réduction des flux financiers illicites (16.4) et le développement institutionnel (16.6), notamment la création d'un environnement propice aux affaires et la prise en compte du commerce et de l'investissement.</p> <p>L'objectif spécifique est d'appuyer la mise en place d'un système fiscal efficace, efficient, équitable et transparent.</p>	<p>Les principales activités du programme consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i) Appuyer la mise en œuvre Fonds fiduciaire du FMI pour la mobilisation des recettes nationales (RMTF) ;</li> <li>ii) Financier les séminaires régionaux et appuyer les administrations fiscales régionales.</li> </ul>	<p>Le programme est en cours, et devrait prendre fin le 16 juin 2025.</p> <p>Le Secrétariat de l'OEACP continue de suivre le programme à travers sa participation aux réunions du comité de pilotage.</p> <p>Pays bénéficiaires : Libéria, Sénégal, Bénin, Cabo Verde, République centrafricaine, Tchad, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Éthiopie, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Mauritanie, Mali, Papouasie-Nouvelle-Guinée, São Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Eswatini.</p> <p>CER : CEMAC, CAE, UEMOA.</p> <p><i>Pour plus d'informations, contacter le Département de la macroéconomie, du financement du développement et de la programmation intra-ACP.</i></p>
<p><b>Convention de financement N° FED/2018/041-469 - Initiative Spotlight, signée le 15 novembre 2018 pour un montant de 350 millions €. Le programme est en cours de mise en œuvre sur une période de 60 mois, hors phase de clôture d'une période de 24 mois.</b></p> <p><b>Modalités de mise en œuvre</b></p>	<p>L'initiative Spotlight réalisera des investissements ciblés et à grande échelle pour améliorer les droits des femmes et des filles, afin de les aider de vivre à l'abri de la violence, notamment la violence sexuelle et sexiste. L'objectif général est de contribuer à éradiquer cette violence dans les pays ACP, et à faire en sorte que toutes les femmes et les filles, notamment celles qui sont en situation de vulnérabilité, mènent une vie exempte de</p>	<p>Résultats escomptés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) mise en place et traduction en des plans d'action des cadres législatifs et politiques reposant sur des preuves et conformes aux normes internationales en matière de droits de l'homme et ciblant toutes les formes de violence à l'encontre des femmes et des filles ;</li> </ul>	<p><b>Le programme a pris fin le 16 novembre 2023.</b></p> <p><b>La répartition géographique des bénéficiaires du programme est comme suit : 8 en Afrique, 6 dans les Caraïbes, 4 dans le Pacifique, 4 en Amérique latine, et 2 en Asie centrale. Les domaines couverts sont les suivants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Droit et politique ; ii. Appui institutionnel; iii. Prévention ; iv. Services aux victimes ; v. Collecte</li> </ul>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
<p>Gestion indirecte entre la CE et le PNUD dans le cadre du Fonds fiduciaire multipartite UE-ONU (MPTF), géré par le Bureau du Secrétaire général des Nations Unies</p>	<p>violence et de pratiques nuisibles, telles que la mutilation génitale féminine.</p>	<p>2) planification, financement et mise en œuvre par les organismes et institutions à l'échelle nationale et infranationale de programmes fondés sur la preuve destinés à prévenir et à lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles ;</p> <p>3) promotion de normes sociales, d'attitudes et du changement de comportement propices à l'égalité homme-femme au niveau communautaire et individuel afin de prévenir la violence contre les femmes et les filles.</p>	<p>de données ; et vi. Collaboration avec la société civile et les mouvements de femmes.</p> <p><b>Pays bénéficiaires :</b></p> <p><i>Pour plus d'informations, contacter le département Questions politiques et Développement humain</i></p>
<p><b>Convention de financement ACP/2018/041-588 : Programme d'appui au renforcement des capacités sanitaires afin de prévenir et de lutter contre les épidémies à virus Zika et d'autres maladies transmises par des moustiques dans les Caraïbes - signée le 29 avril 2019 pour un montant de 4,3 millions d'euros. Le programme est en cours de mise en œuvre sur une période de 60 mois, hors phase de clôture d'une période de 24 mois.</b></p> <p><b>Modalités de mise en œuvre</b></p> <p><b>Gestion directe :</b></p> <p><b>Subventions : Subvention directe à l'Agence de santé publique des Caraïbes (CARPHA).</b></p>	<p>L'objectif général du programme est d'améliorer la santé publique dans les Caraïbes à travers la réduction de la morbidité liée à la maladie à virus Zika et à d'autres maladies transmises par les moustiques. L'objectif spécifique consiste à mieux détecter, suivre, prévenir et lutter contre les épidémies à virus Zika et d'autres maladies transmises par les moustiques.</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La détection, le suivi et la surveillance de la maladie à virus Zika et d'autres maladies transmises par les moustiques ainsi que de leurs séquelles sont améliorés dans la région Caraïbes ;</li> <li>2. Les capacités institutionnelles liées aux programmes de lutte contre les vecteurs de maladie sont renforcées dans les Caraïbes ;</li> <li>3. Les programmes d'éducation publique et de prévention liées à la maladie à virus Zika et d'autres maladies transmises par les moustiques sont renforcés ;</li> <li>4. La disponibilité des données et des preuves permettant de renforcer les interventions en matière de santé publique pour détecter, suivre, prévenir et lutter contre la maladie à virus Zika et d'autres maladies transmises par les moustiques est accrue ; et</li> </ol>	<p><b>Le programme est en cours, et devrait prendre fin le 30 avril 2024.</b></p> <p><b>Il est mis en œuvre par CARPHA dans le cadre d'un contrat de subvention directe.</b></p> <p><b>Pays bénéficiaires :</b></p> <p><a href="#">Antigua-et-Barbuda</a>, <a href="#">Barbade</a>, <a href="#">Belize</a>, <a href="#">Cuba</a>, <a href="#">Dominique</a>, <a href="#">République dominicaine</a>, <a href="#">Grenade</a>, <a href="#">Guyana</a>, <a href="#">Haïti</a>, <a href="#">Jamaïque</a>, <a href="#">Saint-Kitts-et-Nevis</a>, <a href="#">Sainte-Lucie</a>, <a href="#">Saint-Vincent-et-les-Grenadines</a>, <a href="#">Suriname</a>, <a href="#">Bahamas</a>, <a href="#">Trinité-et-Tobago</a></p> <p><i>Pour plus d'informations, contacter le Département des questions politiques et du développement humain.</i></p>



Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
		<p>5. Les mécanismes régionaux de coordination des activités de prévention et de riposte contre les épidémies à virus Zika et d'autres maladies transmises par les moustiques sont renforcés.</p>	
<p><b>Convention de financement ACP/2019/041-834 : Programme intra-ACP en faveur de la croissance bleue pour le développement durable des chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture - signée le 23 octobre 2019 pour un montant de 40 millions d'euros. Le programme est en cours de mise en œuvre sur une période 72 mois, hors phase de clôture de 24 mois.</b></p> <p>L'avenant à la convention de financement n° FED/2019/041-834 du Programme intra-ACP de croissance bleue en faveur des chaînes de valeur durables de la pêche et de l'aquaculture a été signé pour un montant additionnel de 7 452 400 euros, dans le cadre d'un accord de transfert avec le gouvernement allemand.</p> <p><b>Modalités de mise en œuvre</b></p> <p><b>Gestion indirecte avec une organisation internationale (Organisation mondiale pour l'alimentation et l'agriculture - FAO)</b></p>	<p>Son objectif général est de contribuer à la croissance économique, à la création d'emplois décents ainsi qu'à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les pays ACP. Pour chaque chaîne de valeur donnée, l'objectif spécifique est comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Élaborer et convenir avec les parties prenantes des stratégies solides pour le renforcement de la pêche et de l'aquaculture ;</li> <li>● Accroître les résultats économiques des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) ;</li> <li>● Améliorer l'inclusivité et la durabilité sociale ;</li> <li>● Renforcer la durabilité environnementale ;</li> <li>● Permettre aux MPME d'accéder à des sources de financement et à des investissements supplémentaires.</li> </ul>	<p>Résultats attendus :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les analyses des chaînes de valeur sont effectuées à l'aide d'une méthodologie convenue ;</li> <li>2. Les plans de mise à niveau et d'investissement en faveur des chaînes de valeur sont approuvés par les parties prenantes ;</li> <li>3. Les indicateurs liés aux chaînes de valeur font l'objet d'un suivi régulier et les expériences sont partagées entre les pays ACP ;</li> <li>4. L'accès des MPME aux données et aux analyses portant sur les marchés et les échanges au niveau national, régional et international est amélioré, avec de meilleurs liens avec les marchés ;</li> <li>5. Des technologies et des processus sont adoptées par les MPME pour améliorer leur efficacité, réduire les coûts, limiter les pertes post-récolte et créer de la valeur.</li> </ol>	<p><b>Le programme est en cours, et devrait prendre fin le 24 octobre 2025.</b></p> <p>La 9<sup>e</sup> réunion du comité de pilotage du programme s'est tenue à Bonn (Allemagne) le 21 novembre 2023. Elle a examiné l'état d'avancement de la mise en œuvre des stratégies de modernisation des chaînes de valeur, du cadre logique révisé, ainsi que des indicateurs de suivi. Le comité a également entendu une communication sur la stratégie de modernisation de la pêche des pélagiques à Sao-Tome-et- Principe, de sprat du Lac Tanganyika et de la sardine en Zambie.</p> <p>Une réunion du groupe de travail technique s'est tenue le 27 juillet 2023 pour examiner de manière détaillée les questions relatives à la mise en œuvre du programme et adopté des recommandations qui seront soumises à l'examen du comité de pilotage du programme lors de sa prochaine réunion prévue le 21 novembre 2023 au siège de la GIZ à Bonn (Allemagne).</p> <p><b>Pays bénéficiaires :</b></p> <p><b>Cameroun, São Tomé-et-Principe, Sénégal, Nigeria, Côte d'Ivoire, Tanzanie, Zimbabwe, Guyana, République dominicaine Îles Marshall, Gambie, et Zambie.</b></p>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
			<p>Site Internet : <a href="https://www.fao.org/in-action/fish-4-ACP/fr/">https://www.fao.org/in-action/fish-4-ACP/fr/</a></p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p>Pour plus d'informations, contacter le Département Environnement et Action climatique.</p>
<p><b>Initiative conjointe OEACP-UE liée à la connectivité et aux solutions numériques visant à renforcer la résilience des systèmes éducatifs, sanitaires et des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) face à la COVID-19 dans les pays ACP</b></p> <p><b>Modalités de mise en œuvre</b></p> <p><b>Attribution directe aux IFD de l'UE</b></p> <p>Mise en œuvre conjointe par l'Agence française de développement (AFD) et Enabel, l'Agence belge de développement.</p> <p>La convention de financement n° ACP/EDF/042-860 a été signée le 3 décembre 2020 pour un montant de 15 500 000 euros.</p>	<p>L'action vise globalement à atténuer l'impact de la pandémie de COVID-19 dans les pays ACP.</p>	<p>Résultats attendus et activités indicatives :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Amélioration de l'accès à la connectivité et aux services numériques à des coûts abordables au profit de bénéficiaires ciblés dans les secteurs de la santé, de l'éducation et des MPME, en vue de renforcer leurs capacités à faire face à la crise de COVID-19 ;</li> <li>2) Renforcement des services numériques en vue d'améliorer la continuité et la qualité de l'enseignement et des services de santé ;</li> <li>3) Appui à la transformation numérique des MPME en vue de renforcer la continuité des opérations durant la pandémie.</li> </ol>	<p><b>Le programme est en cours, et devrait prendre fin le 4 décembre 2024.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La réunion du comité de pilotage s'est tenue en octobre 2023.</li> <li>- La dernière réunion du comité de pilotage est prévue en juin 2024.</li> </ul> <p>Pour plus d'informations, contacter le Département de la transformation économique structurelle et du commerce.</p> <p><a href="https://direct.eu/">https://direct.eu/</a>.</p>